Nations Unies S/PV.4510



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4510e séance

Lundi 8 avril 2002, à 15 h 45
New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Fall
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	M. Aguilar Zínser
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	Mme Lee

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 6 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/359)

02-32101 (F)

La séance est ouverte à 15 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 6 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/359)

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, du Bahreïn, du Canada, de Cuba, de l'Égypte, de l'Équateur, de l'Espagne, de l'Inde, de l'Iraq, d'Israël, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Jordanie, du Koweït, de la Malaisie, du Maroc, d'Oman, du Pakistan, du Qatar, de la République islamique d'Iran, du Soudan, de la Tunisie, de la Turquie et du Yémen des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Lancry (Israël) prend place à la table du Conseil; M. Kumalo (Afrique du Sud), M. Baali (Algérie), M. Shobokshi (Arabie saoudite), M. Buallay (Bahreïn), M. Duval (Canada), M. Requeijo Gual (Cuba), M. Aboul Gheit (Égypte), M. Yépez Lasso (Équateur), M. Arias (Espagne), M. Sharma (Inde), M. Al-Kadhe (Iraq), M. Dorda Jamahiriya arabe libyenne, M. Al-Hussein (Jordanie), M. Abulhasan (Koweït), M. Al-Bakri (Malaisie), M. Bennouna (Maroc), M. Al-Hinai (Oman), M. Ahmad (Pakistan), M. Al-Nasser (Qatar), M. Nejad Husseinian (République islamique d'Iran), M. Erwa (Soudan), M. Mejdoub (Tunisie), M. Cengizer (Turquie) et M. Al-Ashtal (Yémen) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 8 avril 2002, qui sera publiée sous la cote S/2002/361 et qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander que, conformément à la pratique établie, le Conseil de sécurité invite l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la réunion que le Conseil doit tenir ce jour, lundi 8 avril 2002, au sujet de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat conformément au règlement intérieur et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa, (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Je tiens à informer les membres du Conseil et les autres participants que nous comptons nous réunir jusqu'à 19 heures au plus tard. S'il reste des orateurs sur la liste nous reprendrons la séance demain matin.

Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit en réponse à la demande qui figure dans la lettre datée du 6 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (document S/2002/359).

Le premier orateur inscrit sur ma liste est l'Observateur permanent de la Palestine, à qui je donne la parole.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais pour commencer vous remercier d'avoir accédé à la demande du Groupe arabe en convoquant cette réunion.

Israël, la puissance occupante, continue la sanglante offensive militaire contre le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne qu'il avait commencée le 28 septembre 2000. Ayant commencé voici 10 jours, il a continué l'escalade de cette campagne militaire en réoccupant la ville de Ramallah

et en détruisant et en assiégeant le quartier général et les bureaux du Président Arafat. Dans son offensive, Israël utilise des hélicoptères, des chars et de nombreuses autres sortes d'armes. De plus, il commet des crimes de guerre et des actes de terrorisme d'État – crimes dont on a du mal à croire qu'ils sont commis au vu et au su du monde et au début du XXIe siècle. Il suffit de mentionner les violences commises par Israël au cours des attaques contre les camps de réfugiés de Jénine et de Balata, et de la vieille ville de Naplouse. Les attaques arbitraires à l'aide de chars n'ayant pas produit les résultats désirés, des quantités de missiles et de roquettes ont été lancées par des hélicoptères de combat contre le camp de réfugiés de Jénine, une zone qui fait à peine un kilomètre carré. L'objectif et le résultat dans le cas cité étaient les mêmes : détruire le camp et ceux qui y sont. Des pratiques tout aussi féroces et arbitraires se produisent ailleurs de façon répétée.

Les forces d'occupation israéliennes n'ont pas tué moins de 250 Palestiniens, et en ont blessé des quantités d'autres. Il est devenu impossible de dénombrer les victimes des 10 derniers jours. Les forces israéliennes ont aussi empêché l'accès aux blessés des ambulances et des équipes médicales. Parmi ceux qui étaient bloqués se trouvent le Comité international de la Croix-Rouge dont des agents ont été victimes de l'agression israélienne. Israël a aussi déclaré de nombreuses régions zones militaires interdites, et a empêché des journalistes d'y pénétrer. Pour essayer d'empêcher le monde de voir les nouveaux criminels de guerre et de se souvenir des villes européennes sous occupation nazie, les représentants des médias ont été pris pour cibles de l'agression israélienne.

Les forces israéliennes ont aussi été à l'origine de la détérioration de la situation humanitaire en imposant des couvre-feux et en empêchant les habitants de pouvoir subvenir à leurs besoins élémentaires. L'eau et l'électricité ont été coupées dans de vastes zones. Les infrastructures ont été détruites. Des maisons ont été ravagées. Il a été procédé à des détentions massives. Des immeubles, des automobiles et des biens ont été détruits. De plus, les forces d'occupation continuent leurs attaques contre des mosquées et des églises, et continuent d'assiéger l'Église de la Nativité. Même le lieu de naissance du Christ n'a pas empêché les attaques contre notre peuple, et cela ne dissuadera pas non plus les nouveaux criminels de guerre.

Les forces d'occupation israéliennes ont aussi commis de graves violations de la quatrième Convention de Genève, de 1949. Nous invitons donc une fois de plus les Hautes Parties Contractantes, non seulement à prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect de la Convention conformément à l'article 1 de ses dispositions communes, mais aussi à assumer leurs responsabilités en prenant les mesures juridiques nécessaires pour traduire en justice les auteurs de crimes de guerre. Nous appelons aussi le Conseil de sécurité à examiner les mécanismes nécessaires pour cela. D'ici là, nous appelons les Hautes Parties Contractantes – et en particulier ceux qui disposent de lois qui prévoient une compétence juridictionnelle extra-territoriale pour les crimes de guerre – à intenter un procès aux criminels de guerre, à les poursuivre et à les traduire en justice.

Nous pensons qu'en haut de la liste devrait figurer le nom du général Shaul Mofaz, le chef d'état-major israélien, qui est personnellement responsable de nombreux crimes de guerre commis par ses forces. À cette liste il faudrait ajouter les noms des nombreux officiers et soldats des unités militaires israéliennes et des pilotes d'hélicoptère qui ont commis des meurtres prémédités contre des civils, dans des circonstances et à des dates particulières. Nous avons relaté ces actes dans 110 lettres au Conseil de sécurité – des lettres qui pourraient être considérées comme un bilan de ces crimes.

Bien sûr, la responsabilité de ces crimes de guerre incombe à M. Ariel Sharon et à son gouvernement. C'est une question qui pourra être traitée au moment voulu. Nous-mêmes et nos générations futures n'oublierons jamais ce qui nous a été infligé, par la main de la partie israélienne. Il ne fait pas de doute que si la communauté internationale s'élève contre ces crimes, cela aidera à y mettre fin et à s'assurer qu'ils n'auront plus lieu, non seulement en Palestine, mais aussi de par le monde. Ces mesures pourraient servir à panser les blessures douloureuses dont souffre notre peuple.

Depuis le 29 mars, les attaques militaires et la réoccupation des villes palestiniennes ont eu lieu après que le Conseil de sécurité a adopté son importante résolution 1397 (2002). La plus grande partie de l'offensive a eu lieu après l'adoption de la résolution 1402 (2002), et même après l'adoption de la résolution 1403 (2002), qui appelait à l'application sans délai de la résolution 1402 (2002). Une fois de plus, Israël, la

puissance occupante, a choisi de méconnaître les résolutions du Conseil de sécurité. Il l'a fait au mépris manifeste du Conseil, et en violation grave et inquiétante des dispositions de la Charte des Nations Unies, notamment de l'Article 25. Il le fait non pas grâce à sa propre force, mais parce qu'il peut compter sur la protection disponible chaque fois qu'il devient nécessaire de recourir au Chapitre VII de la Charte.

De plus, Israël a choisi de méconnaître les demandes formulées par le Président George Bush il y a quatre jours, tendant à une cessation des opérations militaires et au retrait des villes récemment réoccupées par Israël. Le Président Bush a aussi demandé qu'un retrait ait lieu sans retard. De hauts responsables ont précisé par la suite que « sans retard » signifiait « maintenant ». Les blindés israéliens ont fait des ravages dans les villes et localités israéliennes, et les opérations militaires se poursuivent. Ce règne de l'arbitraire doit cesser maintenant. Israël ne devrait pas être traité comme s'il se plaçait au-dessus des lois, et les membres de la communauté internationale doivent prendre les mesures nécessaires afin de mettre fin aux actes d'agression israéliens ainsi qu'à la tragédie que vit notre peuple et aux souffrances qui lui sont infligées.

La question qu'il faut que nous nous posions maintenant est celle-ci : comment notre peuple peut-il avoir confiance en une initiative quelle qu'elle soit? Comment peut-il avoir confiance en la capacité et en la volonté de ceux qui ont appuyé de telles initiatives de les mettre en oeuvre afin que le peuple palestinien ne soit pas obligé de se plier en dernier ressort à la volonté des Israéliens?

Nous allons essayer de ne pas perdre espoir, bien que cela exige une action internationale plus sérieuse. Les dirigeants palestiniens, et parmi eux le Président Yasser Arafat, coopéreront avec ceux qui ont pris les initiatives en question, y compris bien sûr le Secrétaire d'État M. Powell lorsqu'il se rendra dans la région. En même temps, nous réitérerons notre appel en faveur d'une présence internationale sur le terrain qui soit efficace, notamment après la destruction infligée à la force de police palestinienne et à d'autres forces de sécurité palestiniennes, afin que des engagements futurs puissent être appliqués et que nous puissions assurer à notre peuple la protection nécessaire. Nous aimerions également souligner l'importance d'adopter une démarche globale relative à la situation politique, et de mettre en avant la nécessité pour le Conseil de sécurité de participer à la prise des mesures nécessaires en ce sens.

Notre peuple ne va pas capituler face à des criminels de guerre. Nous n'allons pas renoncer à notre droit de créer un État indépendant de Palestine avec pour capitale la ville sainte de Jérusalem. Nous ne renoncerons pas à notre rêve d'une paix juste et globale dans la région. Il n'en reste pas moins que la première mesure indispensable est l'application immédiate et inconditionnelle de la résolution 1402 (2002). Faisons cela ensemble. Que le Conseil de sécurité adopte une résolution additionnelle où il réaffirmera sa sérieuse détermination ainsi que son souhait de mettre fin à la situation humanitaire tragique sur le terrain.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Lancry (Israël) (*parle en anglais*) : Il y a un peu plus d'une semaine, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1402 (2002), où il demandait un véritable cessez-le-feu, la cessation immédiate de tous les actes de violence, y compris tous les actes de terreur et toutes provocations, incitations et destructions, le retrait des troupes israéliennes et la coopération avec l'Envoyé spécial américain, le général Anthony Zinni, en vue de l'application du plan de travail de sécurité Tenet et des recommandations du Comité Mitchell. La résolution 1402 (2002) présente un ensemble de mesures réciproques à appliquer par les deux parties. Même si on n'accepte pas l'idée que ces mesures doivent être entreprises de façon séquentielle, on devrait convenir, sans aucun doute, qu'elles doivent être au moins entreprises simultanément. Le retrait israélien, s'il n'est pas précédé d'un cessez-le-feu palestinien véritable, doit au moins s'accompagner d'un cessez-le-feu.

Le retrait israélien au titre de la résolution 1402 (2002) n'est pas censé se produire dans le vide, et le fait qu'Israël demande instamment qu'un tel retrait s'accompagne d'un véritable cessez-le-feu n'est pas un rejet de la résolution, mais un appel lancé en vue de son application scrupuleuse. Pour sa part, Israël pense qu'avec la participation directe du Secrétaire d'État M. Powell, l'ensemble des mesures envisagées dans la résolution 1402 (2002), y compris le retrait d'Israël, peut être pleinement mis en oeuvre. À notre consternation, tous les indicateurs autorisent à penser que la partie palestinienne n'a pas la moindre intention

de déclarer même un cessez-le-feu, encore moins de mettre en oeuvre un véritable cessez-le-feu.

Vendredi, l'Envoyé spécial, M. Zinni, a rencontré le Président Arafat dans son quartier général de Ramallah et a présenté une proposition de rapprochement que le dirigeant palestinien, une fois de plus, a rejetée. Ce rejet, associé au refus inébranlable des instances dirigeantes palestiniennes de prendre la moindre mesure qui pourrait mettre fin aux attaques perpétrées contre les civils israéliens, démontre que les dirigeants palestiniens n'ont pas encore abandonné leur choix stratégique d'utiliser le terrorisme pour servir leur cause.

Au cours de ces dernières semaines, les forces israéliennes ont découvert des documents donnant la preuve de ce que nos services de renseignements savent depuis bien longtemps : à savoir, que l'Autorité palestinienne a joué un rôle central dans l'appui et le financement des opérations terroristes. Une multitude de documents et des milliers d'armes illégales cachées dans le quartier général de Ramallah ont confirmé avec un détail saisissant l'appui fourni par le Président Arafat et d'autres hauts responsables de l'Autorité palestinienne à la mise au point d'attaques et d'attentats terroristes et constituent une preuve irréfutable de leur complicité dans le meurtre de civils israéliens innocents. Parmi les objets découverts, se trouvaient des milliers de fusils, des lance-roquettes, des mortiers, des lanceurs d'obus de mortier, des explosifs et des grenades à main, un arsenal que l'Autorité palestinienne n'a pas le droit de posséder en vertu des accords signés avec Israël.

Les documents trouvés au quartier général du Président Arafat confirment que l'Autorité palestinienne a financé, au moyen de fonds internationaux et de fonds provenant de pays donateurs, les activités terroristes menées par les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa du Fatah, groupe responsable de neuf attentats terroristes distincts contre Israël au cours du seul mois de mars. Un document où est apposée la signature du Président Arafat, porte témoignage du fait que l'Autorité palestinienne a fourni un financement continu aux Brigades Al-Aqsa dans la région de Bethléem, en transférant des salaires mensuels aux militants de l'organisation et en finançant des cérémonies commémoratives, des affiches et autre matériel afin de faire connaître et de glorifier les actes des auteurs d'attentats-suicide à la bombe. Une lettre additionnelle donne le détail d'un plan ambitieux visant à construire une usine de fabrication d'armes lourdes. D'après le document, le coût de mise sur pied de l'usine était évalué à 100 000 dollars, et les dépenses de fonctionnement à 15 000 dollars par mois. Ces chiffres comprenaient l'achat de machines nécessaires pour traiter le métal indispensable à la fabrication d'armes telles que les roquettes et les mortiers.

Les faits recueillis témoignent de l'importance que revêtent les opérations militaires israéliennes, qui sont menées de manière à réduire au minimum, autant que possible, le nombre de victimes parmi la population civile palestinienne. Nos préoccupations à cet égard ont eu pour conséquence d'allonger la durée des opérations, mais il s'agit là d'une nécessité légale et morale, et elles sont dictées par la renaissance du fait que les Palestiniens sont nos voisins et nos partenaires et le demeureront. La majorité de ceux qui ont été tués étaient des combattants palestiniens qui ou bien ont ouvert le feu sur les troupes israéliennes, ou bien étaient activement engagés dans des actions terroristes. Israël n'a jamais pris intentionnellement pour cible des zones civiles et ne le fera jamais. Nous devons veiller à ne pas considérer comme des faits les affirmations sans fondement faites à cet égard, comme c'est souvent le cas.

Ce matin, le Premier Ministre israélien, M. Ariel Sharon, a fait une déclaration importante devant le Parlement israélien, dans laquelle il a exprimé à nouveau le souhait de tous les citoyens israéliens d'arriver à un règlement pacifique du conflit avec nos voisins palestiniens. Le Premier Ministre s'est félicité du fait qu'un dirigeant arabe aussi important que le Prince héritier Abdallah d'Arabie saoudite a, pour la première fois, reconnu le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Il a décrit notre volonté d'entamer des négociations et notre recherche d'un partenaire pour la paix, et a déclaré qu'il était prêt à s'entretenir avec tout dirigeant responsable de la région à n'importe quel moment, n'importe où et sans aucune condition préalable.

Avant de terminer, je voudrais réaffirmer la préoccupation urgente de mon gouvernement s'agissant de la situation le long de la frontière nord d'Israël. Depuis la dernière réunion du Conseil, les violations transfrontalières par le Hezbollah se sont poursuivies sans relâche. Il n'y a eu aucun mouvement de la part des Gouvernements qui soutiennent le Hezbollah – le Liban, la Syrie et l'Iran – afin de donner suite à l'appel

du Secrétaire général et de la communauté internationale, ou de prévenir les attaques à travers la Ligne bleue. Il y a deux jours, cinq personnes ont été blessées dans le village de Ghajar lors d'un bombardement soutenu de missiles et de mortiers en provenance du Liban. Parmi les blessés, il y avait trois enfants et un bébé. Hier, le Hezbollah a tiré des obus de mortier, des missiles antichars et des roquettes sur des cibles civiles et militaires dans la partie nord d'Israël, au cours de l'un des bombardements les plus massifs depuis le retrait d'Israël. Depuis qu'Israël s'est retiré de la partie sud du Liban en mai 2000, se conformant ainsi pleinement à la résolution 425 (1978), les attaques de grande envergure dans la région du Mont Dov, près du Mont Hermon, et près du Moshav Havivim ont été montrées en direct à la télévision libanaise. Sept soldats israéliens ont été blessés. En outre, cet après-midi, le Secrétaire général du Hezbollah, le Cheikh Hassan Nasrallah, a soutenu que les attaques contre des cibles israéliennes se poursuivraient.

Ces attaques transfrontalières illégales et non provoquées constituent une menace immédiate pour la paix et la sécurité régionales, et sont menées par des terroristes qui s'emploient à provoquer une escalade du conflit palestinien, dans l'intention de le transformer en une confrontation régionale plus vaste. Il doit être clair pour tous que la cause de l'instabilité le long de la frontière nord, ce sont les actes d'agression commis par le Hezbollah, avec l'appui d'un État, et qu'Israël met tout en oeuvre – tout en se réservant le droit de répondre – pour empêcher que les tentatives du Hezbollah d'élargir le conflit ne portent fruit. Malgré les appels lancés par l'ensemble de la communauté internationale, rien jusqu'à maintenant n'a détourné le Hezbollah de son objectif. Comme le Secrétaire général l'a dit dans sa déclaration récente devant le Conseil :

> « Le Gouvernement libanais doit savoir qu'il est responsable de toute action hostile entreprise à partir de son territoire. » *(S/PV.4506, Resumption 2, p. 6)*

Je lance un appel aux membres du Conseil pour qu'ils agissent immédiatement afin d'obliger les gouvernements responsables à cesser d'appuyer le Hezbollah, et à éviter l'élargissement du présent conflit au Moyen-Orient.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) *:* La Norvège demeure profondément alarmée devant la situation actuelle au Moyen-Orient. La Norvège reste convaincue que seule la reprise du processus politique permettra de mettre fin à l'occupation, de trouver une solution durable au conflit et d'apporter la paix aux Israéliens et aux Palestiniens. Le Conseil de sécurité a montré la voie à suivre ses résolutions récentes, ainsi que dans ses résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Israël doit mettre fin immédiatement à ses opérations militaires contre des villes et des villages palestiniens, et retirer ses forces. De même, le Président Arafat doit à nouveau, s'exprimant en arabe, renoncer aux attentats-suicide à la bombe.

La communauté internationale et, en fait, ce Conseil doivent être unis dans leur exigence que ces résolutions du Conseil de sécurité soient mises en oeuvre. La Norvège accorde son plein appui à la récente initiative des États-Unis et à la mission du Secrétaire d'État, M. Powell.

La capacité du Président Arafat d'agir en tant que chef de l'Autorité palestinienne doit être rétablie immédiatement. Si tel n'est pas le cas, il n'y aura pas d'issue à la terrible situation actuelle.

La Norvège est extrêmement préoccupée par la situation humanitaire dans la zone palestinienne. La Norvège, en tant que Présidente du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens et au nom de la communauté internationale des donateurs, a envoyé hier une lettre au Premier Ministre Sharon pour exprimer sa profonde préoccupation face aux événements nouveaux survenus et à la situation humanitaire dans la région. La Norvège a demandé instamment à Israël de garantir la sécurité des civils et de permettre au personnel médical d'avoir un accès immédiat, sûr et sans entrave aux malades et aux blessés, conformément aux normes universellement reconnues du droit international humanitaire; de lever le couvre-feu dans les villes palestiniennes et de permettre l'acheminement de vivres et de fournitures médicales; d'éviter d'endommager l'infrastructure civile et de faciliter la réparation des systèmes d'approvisionnement en eau et des réseaux électriques; et de veiller à ce que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient, le Comité international de la Croix-Rouge et la communauté des donateurs aient un accès immédiat, sûr et sans entrave à la Cisjordanie et à la bande de Gaza, et puissent s'y déplacer librement.

La Norvège est aussi profondément préoccupée par l'évolution de la situation dans les zones frontalières entre le Liban, la Syrie et Israël. L'escalade actuelle dans cette zone risque de menacer la paix et la sécurité régionales. Les dernières incursions en Israël doivent cesser. La Norvège demande instamment à toutes les parties concernées de faire preuve de retenue et de désamorcer la situation immédiatement.

M. Negroponte (États-Unis) (*parle en anglais*) *:* Bien des événements se sont produits depuis la dernière fois que nous nous sommes réunis dans cette salle jeudi dernier. Depuis le Jardin de roses (Rose Garden), le Président Bush s'est adressé jeudi dernier aux parties en conflit au Moyen-Orient, et il a envoyé le Secrétaire d'État Powell dans la région pour qu'il travaille à mettre en oeuvre la résolution 1402 (2002) du Conseil de sécurité. J'ai parlé avec le Secrétaire d'État avant son départ hier soir; je l'ai informé de nos discussions officieuses d'hier et je lui ai transmis l'appui du Conseil pour sa mission.

Le Conseil a maintenant adopté trois résolutions constructives et complètes, et a dit ce qui devait être dit de façon claire et d'une seule voix. Les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) constituent une feuille de route et un objectif. Elles forment la base de la mission du Secrétaire d'État et des efforts du « quatuor », qui doit se rencontrer à Madrid le 10 avril.

Dans la région elle-même, le général Zinni, Envoyé spécial, a rencontré vendredi dernier le Président Arafat, et aujourd'hui le Premier Ministre Sharon.

Faisant écho aux récents appels du Conseil de sécurité, le Général Zinni a mis l'accent sur la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat, le retrait d'Israël et un accord de l'Autorité palestinienne sur l'application du plan de travail Tenet.

Il est temps à présent de faire preuve d'autorité sur le terrain et dans la région. Nous n'avons pas besoin d'autres résolutions. Nous avons besoin de la pleine mise en oeuvre des résolutions existantes. Bien qu'aucune partie ne se soit montrée prête à respecter la résolution 1402 (2002), un effort diplomatique de haut niveau est actuellement en cours. Le Président Bush a appelé à un retrait israélien sans retard. Il a parlé directement avec le Premier Ministre Sharon le 6 avril pour lui transmettre ce message. Il a redit aujourd'hui qu'il voulait bien dire ce qu'il a déjà exprimé.

Il a également lancé un appel à l'Autorité palestinienne et aux dirigeants de la région pour qu'ils fassent tout leur possible pour arrêter les actions terroristes et cesser d'inciter à la violence en glorifiant la terreur dans des organes d'information gouvernementaux et en disant aux auteurs d'attentats-suicide qu'ils sont des martyrs. En l'absence d'une condamnation claire du terrorisme par les dirigeants arabes, les auteurs d'attentats-suicide palestiniens à Gaza et en Cisjordanie seront convaincus qu'ils ont le feu vert pour détruire tout espoir d'un retour à un règlement pacifique du conflit arabo-israélien. Tous ceux qui se soucient du peuple palestinien doivent s'unir contre des groupes tels que le Hezbollah, le Hamas et le Djihad islamique, qui s'opposent au processus de paix et cherchent à détruire Israël.

Je dois de nouveau appeler l'attention du Conseil sur la situation dangereuse le long de la Ligne bleue. Une discussion approfondie du non-respect des résolutions des Nations Unies exigerait nécessairement de prêter attention au Hezbollah et à ses soutiens. Les actions du Hezbollah ne peuvent être comprises que comme un effort délibéré de créer une escalade de la situation et d'élargir le conflit alors que le Secrétaire d'État Powell doit arriver dans la région en vue de promouvoir la mise en oeuvre des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002). Les attaques lancées quotidiennement par le Hezbollah contreviennent à la résolution 1391 (2002) et risquent de conduire à une dangereuse escalade. L'attaque du Hezbollah, le 4 avril, contre des agents de maintien de la paix des Nations Unies illustre par ailleurs leur mépris des institutions des Nations Unies, des décisions du Conseil de sécurité et des propres obligations du Liban au titre des résolutions 425 (1978) et 426 (1978).

Enfin, dans la situation actuelle, extrêmement dangereuse, nous appelons l'ensemble des parties, notamment les dirigeants libanais et syriens qui ont une influence sur les actions du Hezbollah à faire preuve de la plus extrême retenue et à travailler à prévenir une grave escalade qui pourrait déstabiliser la région.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais associer pleinement ma délégation à la déclaration qui sera faite plus tard dans le débat par le Représentant permanent de l'Espagne, au nom de l'Union européenne.

Les autorités irlandaises sont vivement troublées par l'incapacité d'appliquer sans retard les résolutions

1402 (2002) et 1403 (2002). Elles sont particulièrement troublées face au fait qu'Israël n'a pas retiré ses forces des villes palestiniennes, y compris Ramallah, faisant ainsi fi de ses obligations au titre des résolutions du Conseil de sécurité.

Lorsque le Conseil a exigé dans la résolution 1403 (2002) l'application sans retard de la résolution 1402 (2002), il ne voulait pas dire qu'elle devait être appliquée lorsqu'Israël aurait déclaré que ses opérations militaires actuelles avaient pris fin. Il voulait dire qu'il ne devrait y avoir aucun retard dans le retrait par Israël de ses chars et de ses troupes des zones A. L'exigence du Conseil ne concernait donc pas un retrait lorsque les circonstances le permettraient ou progressivement. Il voulait parler d'un retrait israélien maintenant – à savoir le 4 avril. Au lieu de cela, et tout au contraire, les autorités israéliennes ont élargi leurs opérations militaires dans les villes palestiniennes.

D'après les chiffres israéliens, la présente opération a causé maintenant la mort de 200 Palestiniens. Naturellement, nombre d'entre eux sont des civils innocents. Il y a eu aussi de très graves violations du droit international humanitaire du fait des opérations militaires israéliennes. Cela est absolument inacceptable.

On ne nous a pas dit combien de tués avaient participé à la planification et à l'exécution des attentats-suicide qui, d'après Israël, sont les cibles de sa présente campagne militaire. Une chose est toutefois certaine. La présente opération a certainement créé de nombreux autres militants et recruté davantage de jeunes pour des mouvements politiques extrêmes. La tâche de l'Autorité palestinienne d'exercer un contrôle et de combattre le terrorisme dans les zones A a été rendue plus difficile par la destruction d'une partie encore plus importante de son infrastructure. Les actions israéliennes sont tout à fait en conflit avec la vision énoncée par le Conseil dans sa résolution 1397 (2002), la déclaration du Sommet de Beyrouth, les propos du Président Bush, les déclarations de l'Union européenne et de nombreuses autres parties.

Ma délégation a indiqué à plusieurs reprises dans cette salle qu'Israël a le droit de prendre des mesures pour se défendre contre les terroristes qui s'engagent dans des attentats-suicide. Ce faisant, il n'a pas le droit, toutefois, de violer le droit international humanitaire, ni d'annihiler la vie socioéconomique de toute une population. Il n'a pas le droit de restreindre le passage de l'aide humanitaire ni de mettre la vie de personnes en danger, en empêchant le déplacement des ambulances. Mettre imprudemment la vie de civils en danger est criminel et contre-productif.

Quelle que soit l'issue de la présente campagne militaire israélienne, le problème essentiel reste que les aspirations et droits légitimes du peuple palestinien ne sont pas réalisés, cela depuis trop longtemps. Nous avons dit maintes fois dans cette salle que les intérêts de la sécurité d'Israël ne seront pas servis en soumettant l'ensemble du peuple palestinien. Ils seront mieux servis en s'engageant dans un processus politique réel conduisant à une paix juste, durable et globale.

Les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) comportent naturellement des exigences adressées aux deux parties. L'Irlande demande également à l'Autorité palestinienne de répondre favorablement et pleinement à l'appel à un cessez-le-feu.

Les autorités irlandaises se félicitent vivement de la mission en cours du Secrétaire d'État Powell dans la région, et nous espérons que ses efforts, avec ceux du « quatuor » et d'autres, permettront d'obtenir un cessez-le-feu et un retour à des négociations en vue d'une paix juste, durable et globale. Pour réussir, ces efforts doivent traiter des préoccupations de toutes les parties. Les médiateurs doivent également garder à l'esprit que le peuple palestinien a le même droit que le peuple israélien à vivre dans la paix et la dignité. Il a le même droit que le peuple israélien à choisir ses dirigeants. Le traiter avec le respect et la dignité nécessaires signifie également traiter ses dirigeants choisis avec respect, dignité et impartialité. De la même façon, Israël a un droit absolu aux nécessaires garanties de sécurité.

Les autorités irlandaises sont par ailleurs très préoccupées par le regain de tension le long de la Ligne bleue et les violations de celle-ci qui ont été rapportées. Je voudrais rappeler que le Conseil de sécurité a appuyé l'action des Nations Unies en créant la Ligne bleue, et a également fait sienne la conclusion du Secrétaire général qu'Israël a retiré ses forces du Liban, conformément à la résolution 425 (1978). Cette résolution, ainsi que la résolution 1310 (2000) et toutes les autres résolutions du Conseil de sécurité, doivent être respectées intégralement. L'attaque inacceptable de jeudi dernier visant des observateurs militaires non armés des Nations Unies et celles qui ont blessé

plusieurs soldats et civils israéliens doivent être condamnées sans réserve.

Créer un désert par des moyens militaires, politiques ou économiques, et l'appeler paix ne peut guère être qualifié de politique avisée. Israël doit bien y réfléchir. Les deux parties savent ce qui doit être fait dans l'intérêt de leur peuple. Que ce soit fait sans plus de retard.

M. Aguilar Zínser (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité a déjà répété, en adoptant la résolution 1403 (2002) qu'il était nécessaire et urgent d'appliquer les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002). Le Conseil de sécurité a déjà lancé un appel aux parties en vue de l'application immédiate d'un cessez-le-feu et du retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes. Le Conseil de sécurité s'est déjà réuni à deux reprises avec le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à qui il a répété son appel au cessez-le-feu. Le Conseil de sécurité a déjà exprimé à maintes reprises ses résolutions, dans ses déclarations présidentielles, son appui aux efforts de médiation du « quatuor ». Cependant, la situation au Moyen-Orient est chaque jour plus grave et plus préoccupante.

Face à cette situation, le Mexique est vivement préoccupé des graves conséquences à venir des affrontements actuels. Les faits actuels serviront en effet de justification aux futurs terroristes, qui les invoqueront pour perpétuer la violence entre Israéliens et Palestiniens et poursuivre la spirale de la haine. La paix et la sécurité sont véritablement menacées. C'est la perception de tous les Membres de l'ONU et de l'opinion publique mondiale. C'est ce qui s'exprime dans des manifestations toujours plus nombreuses et toujours plus importantes. L'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité sont obligés de prendre en compte les préoccupations légitimes de l'opinion publique mondiale et de rechercher des moyens de faire appliquer le droit international et de donner suite à la demande en enjoignant aux parties de réaliser un cessez-le-feu immédiat et d'engager des négociations de paix.

La poursuite du recours disproportionné à la force et du siège de la population civile dans les territoires et dans les camps de réfugiés palestiniens, l'utilisation d'armes de destruction massive dans des zones densément peuplées et l'obstruction du travail d'assistance médicale et humanitaire, ainsi que l'encerclement par Israël du quartier général de l'Autorité nationale palestinienne sont autant de violations flagrantes du droit international humanitaire. Rien, aucune cause, aucun motif ne sauraient justifier, dans le cadre du droit international, ces agissements.

Face à ce mépris de l'appel lancé par la communauté internationale, le Mexique tient à réitérer une fois de plus son appel à Israël afin qu'il mette fin à ses opérations militaires dans les territoires palestiniens. Le recours excessif à la force et les violations du droit international humanitaire sont, nous y insistons, inadmissibles. Israël ne pourra pas trouver la sécurité qu'il recherche, il ne pourra éviter de nouveaux actes de terrorisme contre sa population, il ne pourra vivre en paix avec ses voisins – toutes choses auquel il a légitimement droit – en tournant le dos à la communauté internationale, en ignorant les résolutions du Conseil de sécurité et en violant de façon flagrante le droit international humanitaire.

Le Conseil de sécurité doit être ferme dans sa demande d'application de ses résolutions. À cet égard, la Charte des Nations Unies est claire, qui établit les dispositions permettant d'assurer l'application de ses décisions, ainsi que les mesures nécessaires au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales, lorsque celles-ci sont menacées ou rompues. Le Conseil ne doit pas perdre de vue ses attributions et son mandat.

Le Mexique répète encore une fois qu'il partage la vision d'une région dans laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte dans la paix et la sécurité, mais il est certain que cet objectif ne pourra être réalisé que si les deux parties renoncent à l'agression et aux représailles.

Le Mexique est vivement préoccupé de voir qu'aux attentats-suicide palestiniens à la bombe en Israël se sont ajoutées des attaques venant du sud du Liban, perpétrées par le Hezbollah, en violation de la Ligne bleue. Ces actes menacent d'aggraver encore plus la situation en étendant le conflit à la région et en y faisant intervenir d'autres zones et d'autres protagonistes.

L'Autorité nationale palestinienne continue de défier la communauté internationale et de manquer à ses devoirs envers son peuple. À cet égard, le Président Arafat doit dénoncer sans équivoque les attentats terroristes, notamment les attentats-suicide qui ont

coûté la vie à des dizaines de civils innocents en Israël. Il doit demander aux organisations palestiniennes responsables de ces attentats, comme le Hamas et d'autres, de mettre fin à ces attentats, et il doit signifier à la population palestinienne et à l'opinion publique arabe que le terrorisme est absolument contraire aux intérêts et à la cause du peuple palestinien.

Le Mexique fait sien l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) en vue d'une cessation immédiate de tous les actes de violence, y compris tous les actes de terreur et toutes provocations, incitations et destructions. La communauté internationale se tourne vers l'Organisation des Nations Unies, la plus haute instance juridique, morale et politique internationale, pour qu'elle résolve ce conflit qui met en danger la sécurité internationale. Le Conseil de sécurité a déjà exigé des parties qu'elles mettent un terme à la violence. Face à la défiance qui règne entre les deux parties, pour ce qui est de l'application de la demande du Conseil, il est nécessaire de trouver des mécanismes d'action et d'appui efficaces pour ceux qui recherchent la paix au Moyen-Orient.

À cet égard, le Mexique appuie résolument les démarches entreprises par le « quatuor » et le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Colin Powell, afin de prendre des mesures constructives en vue d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Nous l'avons dit, plus la position des médiateurs sera claire et plus efficaces seront leurs démarches dans ce conflit.

Les efforts de médiation doivent s'accompagner de mesures concrètes du Conseil de sécurité. À cet égard, le Mexique convient avec le Secrétaire général qu'il est impératif d'engager une réflexion sur les conditions d'une participation active d'une tierce partie qui contribuerait à mettre en place des conditions de paix. Il est nécessaire de créer un mécanisme chargé des activités d'observation et de surveillance afin d'assurer l'application des résolutions du Conseil de sécurité.

Il est clair, aujourd'hui, qu'Israéliens et Palestiniens ne parviendront pas seuls à un règlement pacifique du conflit qui les oppose. Ni les uns ni les autres ne se sont engagés dans la voie de l'entente et de la négociation. Les deux parties parient sur la violence. La communauté internationale doit reconnaître cette dure réalité. Le moment est venu d'envisager des mesures exceptionnelles pour mettre fin aux hostilités, conformément à ce que dispose la Charte des Nations Unies en cas de non-respect du droit international.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Ma délégation vous sait gré, Monsieur le Président, de la convocation de la présente séance du Conseil, à la demande du Groupe arabe. Il y a quatre jours que le Conseil, à l'issue d'une séance à laquelle ont pris part 58 délégations, invitait les parties à se conformer sans retard à la résolution 1402 (2002). Cette résolution, nous l'avons dit, est la meilleure feuille de route vers une solution politique et définitive du conflit israélo-arabe, laquelle solution postule l'existence côte à côte de deux États, l'État de Palestine et Israël à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. En enjoignant aux parties un cessez-le-feu immédiat, le retrait des troupes israéliennes, la cessation de tout acte de terreur et de violence, la résolution 1402 (2002) crée les conditions pour la reprise des négociations en vue d'un tel règlement définitif, lesquelles négociations postulent, elles aussi, un retour au calme et à la tranquillité.

Malheureusement, depuis notre réunion, depuis l'invitation pressante adressée aux États d'appliquer les mesures que je viens de rappeler, force nous est de reconnaître qu'aucun signe perceptible n'a été enregistré, indiquant la volonté claire des parties d'emprunter la voie royale vers la paix, voie tracée par le Conseil dans sa résolution 1402 (2002). C'est pourquoi la situation demeure extrêmement préoccupante. C'est pourquoi on s'enlise de jour en jour et que la région semble s'acheminer inexorablement vers ce que nous ne souhaitons pas, à savoir une fin apocalyptique. L'homme, l'homme dans tout cela! La crise humanitaire s'approfondit. L'homme est sacrifié.

Le Cameroun voudrait redire aux parties qu'aucune solution définitive ne peut provenir de l'usage de la force ou de la terreur. La paix que nous voulons tous, la paix à laquelle aspirent les peuples de la région ne s'obtiendra pas par la force. Elle doit être l'œuvre de toutes les parties. Le Cameroun l'a toujours dit et le répète aujourd'hui : il n'y aura de paix au Moyen-Orient que lorsque les Israéliens et les Palestiniens décideront eux-mêmes de bâtir cette paix, de l'inventer.

Le Conseil a tracé la voie à suivre. Il est grand temps que les parties assument également leurs responsabilités en mettant en œuvre sans délai la résolution 1402 (2002). Il y a va de leur intérêt car la

poursuite de la confrontation, nous l'avons dit, ne sert personne.

Le Cameroun fonde beaucoup d'espoir quant aux résultats des réunions privées que le Conseil poursuit avec les représentants d'Israël et de la Palestine. À travers ces réunions, le Conseil dégage les éléments susceptibles de rapprocher les uns et les autres vers la seule conduite acceptable et qui puisse servir la paix, à savoir l'application des résolutions du Conseil. Seule l'application de ces résolutions peut aider à sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Toute proposition constructive et équilibrée dans ce sens doit retenir notre attention dès lors que le but recherché est tourné vers la paix. Nous attendons donc beaucoup de la tournée du Secrétaire d'État des États-Unis, Colin Powell, dans la région, tout comme nous attendons beaucoup des efforts du « quatuor ». Nous demandons à nouveau aux parties de collaborer entièrement et sincèrement avec ces messagers de la paix afin de sauver la vie des civils innocents et d'œuvrer ainsi résolument pour l'avènement du règne de la paix dans la région.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) *:* Au cours des dernières semaines, malgré les appels de la communauté internationale, les assauts militaires contre l'Autorité palestinienne et le peuple palestinien n'ont cessé de s'intensifier. Les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité ne sont toujours pas appliquées et il n'en est tenu aucun compte. Israël continue de défier la communauté internationale et, au lieu de retirer ses forces des villes palestiniennes, y compris Ramallah, il a accru et intensifié sa présence et a fixé son propre calendrier et ses propres conditions de retrait. Un tel défi est une menace claire à la paix et à la sécurité internationales. Il est choquant et inacceptable, et le Conseil ne doit pas le tolérer.

La communauté internationale dans son ensemble a dénoncé l'escalade militaire d'Israël. Le conseiller des États-Unis pour les questions de sécurité nationale a déclaré, il y a deux jours, qu'Israël devait se retirer, et se retirer immédiatement. Tout autre pays qui aurait défié ainsi les résolutions du Conseil de sécurité aurait été soumis à toutes sortes de sanctions. À de nombreuses reprises, le Conseil de sécurité a insisté sur la nécessité d'être crédible et énergique et de faire preuve d'assez d'autorité pour garantir l'application de ses résolutions. Le non respect par Israël des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) est un défi lancé ouvertement au Conseil et à sa crédibilité. Le Conseil de sécurité doit prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'application de ces résolutions.

L'escalade de la violence, si on n'y met pas immédiatement fin, pourrait élargir la brèche entre Israël et la Palestine à un tel point que la vision exprimée par le Conseil en vue de leur coexistence pacifique et à l'intérieur de frontières sûres et reconnues¸ risque d'être compromise pendant très longtemps. Le Conseil doit prendre des mesures concrètes immédiates qui mettraient un terme à la violence en cours et aux attaques israéliennes contre le peuple palestinien.

La situation qui prévaut actuellement sur le terrain actuellement justifie plus que jamais le déploiement d'observateurs internationaux impartiaux dans la région. À notre avis, un tel déploiement constitue le seul espoir de sortir de l'impasse, de mettre un terme au cycle de violence et, en fin de compte, de consolider des mesures de confiance entre les deux parties. À maintes reprises ces 18 derniers mois, les membres non alignés du Conseil de sécurité ont fait des propositions concrètes pour le déploiement d'une telle présence internationale. Si le Conseil de sécurité avait examiné favorablement ces propositions, la région du Moyen-Orient ne serait pas dans une situation aussi explosive.

Nous appuyons tous les efforts déployés par les facilitateurs, y compris le « quatuor » et les envoyés des États-Unis, pour trouver une solution.

Nous comprenons que le Secrétaire d'État des États-Unis Powell se rende dans la région pour essayer de sortir de l'impasse et assurer un retrait israélien et un cessez-le-feu. Il bénéficie du plein appui de notre délégation et du Conseil, ainsi que de toute la communauté internationale. Mais il faut aussi comprendre que, comme le Secrétaire général l'a dit lui-même, le Secrétaire d'État Powell n'a pas de baguette magique. Il est donc impérieux pour le Conseil de sécurité d'envisager favorablement le déploiement d'observateurs internationaux avant que nous atteignons le point de non-retour.

La situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés est extrêmement précaire. Les violations constantes du droit humanitaire sont

pratiquement devenues la règle sur le terrain. Comment peut-on concevoir qu'un pays agisse de façon aussi irresponsable, au mépris de tous les appels lancés par la communauté internationale en vue du plein respect des droits fondamentaux du peuple palestinien dans les territoires occupés? Israël prétend que ses attaques militaires visent à anéantir les réseaux terroristes et les éléments de Hamas et les terroristes du Hezbollah qui ont assassiné des Israéliens innocents. Mais, au cours des 18 derniers mois, parmi les 1 300 Palestiniens tués par Israël, 400 étaient des femmes et des enfants. On se demande alors quelle est la partie qui s'est engagée dans la terreur? Si cela n'est pas la terreur, cela y ressemble beaucoup. Nous pensons qu'Israël doit mettre un terme à ces actes insensés.

La Commission des droits de l'homme a adopté vendredi dernier une résolution demandant au Haut Commissaire aux droits de l'homme, Mme Mary Robinson, d'entreprendre une mission d'établissement des faits dans les territoires palestiniens occupés et de faire rapport à la Commission à sa présente session. Nous sommes heureux que Mme Robinson ait accepté de diriger une telle mission dès que possible. Nous appelons instamment Israël à coopérer pleinement avec le Haut Commissariat pour les droits de l'homme et à favoriser une telle mission. La communauté internationale a le droit d'être pleinement informée de la situation en matière de droits de l'homme sur les territoires.

Enfin, nous voudrions répéter ce que nous avons dit à maintes reprises au Conseil : le Président Arafat reste le seul interlocuteur valable dont dispose Israël pour faire la paix. Toute tentative de le marginaliser ou de l'écarter ne serait pas acceptable.

M. Tafrov (Bulgarie) : En tant que pays associé à l'Union européenne, la Bulgarie se rallie à la déclaration qui sera faite tout à l'heure au nom de l'Union européenne par le Représentant permanent de l'Espagne.

La Bulgarie est profondément préoccupée par la poursuite de la crise au Proche-Orient. Nous nous associons sans hésitation à l'appel lancé ces derniers jours à plusieurs reprises par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, à Israël de se retirer immédiatement des territoires occupés. En même temps, il nous semble essentiel que le Président Arafat lance un appel à son peuple de cesser les attentats-suicide et qu'il prouve qu'il contrôle ses troupes en prévenant de nouvelles violences.

La Bulgarie a salué avec force le discours prononcé par le Président des États-Unis, George W. Bush, jeudi dernier. Nous nous félicitons de sa décision de dépêcher dans la région le Secrétaire d'État Colin Powell et nous soutenons sans ambiguïté et avec beaucoup d'espoir les efforts déployés par l'Envoyé spécial, le général Zinni, sur le terrain. Nous lançons un appel aux parties en conflit pour qu'elles mettent en oeuvre les mesures qu'il recommande pour mettre fin à cette situation tragique. Quand je parle de situation tragique, je pense avant tout à la situation humanitaire. Et, de ce point de vue, je voudrais juste m'associer à l'analyse de cette grave question qui a été faite par le représentant de la Norvège, l'Ambassadeur Kolby, tout à l'heure. Je n'ai rien à ajouter. Une crise humanitaire se dessine. Il faut que les autorités israéliennes notamment en prennent compte et la préviennent.

La Bulgarie pense que détruire l'infrastructure même de l'Autorité palestinienne ne contribuera en rien à la solution des problèmes existants, notamment ceux de la violence. Au contraire, cela les aiguisera, car toutes les forces modérées au sein du camp palestinien seront affaiblies. Il en sera de même pour l'ensemble du monde arabe.

Nous pensons que l'isolement continu du Président Yasser Arafat est un facteur de déstabilisation. Nous demandons à Israël d'assurer un accès illimité de la communauté internationale au Président Arafat. De ce point de vue, nous constatons avec indignation le fait que le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne, M. Josep Piqué, et le Haut Représentant du Conseil de défense pour la politique étrangère et la sécurité commune, M. Javier Solana, ont été empêchés de rencontrer le Président Arafat.

Un autre élément qui attire l'attention de la Bulgarie dans cette région c'est la tension le long de la Ligne bleue. Les violations du cessez-le-feu et de la résolution 425 (1978) par le Hezbollah sont de nature à déstabiliser davantage la situation dans la région. Nous protestons contre – et condamnons – toute atteinte à l'intégrité physique et à la sécurité du personnel des Nations Unies et des civils israéliens. Il est clair que la continuation de ces tensions est de nature à aggraver la situation dans les territoires occupés et à retarder le retrait des troupes israéliennes de celles-ci.

Avant de terminer, je voudrais souligner deux points importants. D'abord sur la nécessité d'assurer un accès illimité aux journalistes qui couvrent les évènements dans la région, cet appel est adressé aux autorités israéliennes. Un autre point qui nous préoccupe est la sécurité des monuments religieux appartenant à toutes les grandes religions dans la région. Ils ont une valeur non seulement religieuse pour les croyants à travers le monde mais aussi culturelle et historique.

Pour terminer, Monsieur le Président, je dois réaffirmer la position de la Bulgarie, qui pense que l'unité du Conseil doit être préservée, en tout état de cause. Les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) ne peuvent être mises en oeuvre sans l'unité du Conseil. Toute action future et, à notre avis, une action n'est pas nécessaire dans les quelques jours qui viennent, doit être accompagnée de l'unité d'action de notre Conseil au-delà de toutes les nuances et de toutes les différences d'approche que nous pourrions avoir.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) *:* Tout d'abord, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué d'urgence cette séance du Conseil de sécurité à la demande du Groupe arabe.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour la troisième fois en quelques jours pour faire face aux tentatives israéliennes de saper l'autorité et la crédibilité de ce Conseil.

Les membres du Conseil, sans exception, savent qu'Israël a refusé de s'engager à respecter les dispositions des résolutions du Conseil qui demandent clairement son retrait immédiat des villes et territoires palestiniens. Ces résolutions enjoignent également à Israël de respecter le droit international humanitaire, notamment la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Si nous examinons rapidement l'ensemble des réponses fournies par la puissance occupante, nous constatons immédiatement et clairement qu'il y a un rejet immédiat, net et sans équivoque des résolutions du Conseil, avec de piètres excuses, qui sont inacceptables. Le Premier Ministre israélien nous a abasourdis, ce matin, par de nouvelles expressions de dédain et mépris à l'égard du Conseil de sécurité.

Je ne vais pas reprendre la déclaration faite par le représentant de la Palestine, il y a peu de temps, dans laquelle il expose en détail la détresse du peuple palestinien et ses souffrances.

Compte tenu de la gravité de la situation et du sang palestinien qui est versé abondamment dans les rues du camp de réfugiés de Jennine, dans la ville de Naplouse et d'autres villes, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans une déclaration qu'il a faite ce matin, à Madrid, en marge de la deuxième Assemblée mondiale de l'ONU sur le vieillissement, a déclaré : « Le monde entier exige le retrait d'Israël » . Je ne crois pas que le monde entier, y compris les amis d'Israël, puisse se tromper.

Nous avons entendu des déclarations analogues faites par les délégués qui sont intervenus avant moi. Ceux qui me suivront répéteront sans doute également le même message. Nous avons également entendu hier l'allocation du Président Bush, l'interview du Dr. Rice, ainsi que les déclarations faites par le Secrétaire d'État M. Powell sur la nécessité d'un retrait immédiat.

Le Secrétaire général a ajouté que la situation est extrêmement dangereuse, qu'un grand nombre de citoyens palestiniens vivent depuis plusieurs jours sans eau, sans vivres et sans médicaments, sans parler du fait que les organismes humanitaires ne peuvent pas intervenir ni essayer de sauver ce qui peut encore l'être. Comme vous avez pu l'entendre dans les déclarations rapportées par la presse et dans nombre d'autres, la Suisse s'est plainte de ce que le Comité international de la Croix-Rouge et le Croissant rouge palestinien ont été attaqués et que les ambulances ne peuvent pas se déplacer ou transporter les blessés, les laissant ainsi à l'article de la mort.

La crise, dans les territoires palestiniens occupés, s'aggrave de minute en minute. La puissance occupante persiste dans ses crimes de terrorisme d'État contre les civils palestiniens assiégés et sans défense. Que peut-on demander au peuple palestinien, alors qu'il est assiégé, soumis à l'occupation et tué? Je crois qu'il a suffisamment souffert. Sur les écrans de télévision, on a vu les corps de civils palestiniens s'entasser dans les rues, ce qui rappelle le massacre de Sabra et Chatila, à Beyrouth, perpétré en 1982 par le Premier Ministre actuel d'Israël, Ariel Sharon.

Les crimes actuels suivent le même scénario. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale permettront-ils à Sharon et à son armée terroriste de commettre de nouveaux massacres? Auront-ils le champ libre pour ne pas appliquer les résolutions du Conseil de sécurité?

Pour ce qui est de la Ligne bleue, le Liban l'a déclaré, et j'ai été informé des faits par la Mission libanaise : ce qui se passe dans la partie sud du Liban se limite aux fermes de Cheba, un territoire libanais qui continue d'être occupé par Israël. Le Liban a le droit de recouvrer ses territoires occupés. Cela a été entériné par toutes les réunions au sommet des pays arabes. Les Libanais estiment que les incidents qui ont été signalés sont le résultat des provocations constantes de la part d'Israël contre la souveraineté du Liban.

Il suffit de dire ici que les violations flagrantes de l'espace aérien, maritime et terrestre du Liban constituent une provocation. Il y a eu plus d'un millier de violations de l'espace aérien libanais. La plupart de ces violations ont été effectuées en franchissant le mur du son, terrorisant et inquiétant ainsi les citoyens libanais. Certains Libanais ont dû être hospitalisés en raison des effets traumatisants de ces incidents. Cet après-midi, Israël a utilisé des canons de 155 millimètres pour bombarder Kafr Shuba, dans le territoire libanais libéré où Israël est en train de mobiliser son armée.

Le Liban a confirmé au niveau le plus élevé qu'il n'avait nullement l'intention d'ouvrir un nouveau front. C'est à la partie israélienne qu'il faut poser toute question ayant trait à l'escalade, car c'est elle – la partie israélienne – qui, compte tenu des provocations continues et des violations terrestres, maritimes et aériennes dont elle se rend coupable est la partie responsable de l'escalade. Le Gouvernement libanais a déjà ordonné à ses forces de sécurité d'arrêter et de juger certains des éléments qui agissent en dehors du cadre légal. Je crois comprendre que le Procureur de la République et la Cour d'appel ont renvoyé ces éléments devant un tribunal militaire, où ils seront dûment jugés et condamnés.

Le fait d'aborder cette question en discutant de l'application des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) revient à essayer de détourner l'attention du Conseil et à le mettre sur une fausse voie. Soyons clairs : nous faisons entendre nos voix en pure perte et nous adoptons des résolutions en pure perte alors que la tragédie du peuple palestinien se poursuit. Le peuple palestinien implore le Conseil de venir à son secours pour le sauver d'une campagne de génocide dans laquelle – comme l'a déjà indiqué le représentant de la Palestine – toutes sortes d'armes, appareils aériens et autres, sont utilisés d'une façon qui dépasse les agissements des Nazis.

C'est dans ce contexte que le Groupe arabe a présenté sa demande en vue de la convocation par le Conseil de la séance d'aujourd'hui afin que les mesures nécessaires soient prises pour demander à Israël de respecter le droit international humanitaire, en particulier la quatrième Convention de Genève. Le Conseil doit demander à Israël de mettre fin à ses actes d'agression contre le peuple palestinien, de cesser de détruire les biens palestiniens et de mettre un terme à la terreur organisée et à son attitude de défi à l'égard de la légitimité internationale et des résolutions du Conseil de sécurité. L'on doit demander à Israël de se retirer immédiatement. Le Conseil est invité à envoyer une force internationale de protection des Nations Unies pour protéger le peuple palestinien, qui est soumis à l'anéantissement et au crime de génocide. Il faut également demander à Israël de mettre fin à la destruction des sites religieux chrétiens et musulmans dans les territoires palestiniens occupés.

Il faut que tout le monde sache que cette occupation continue est la cause principale de la tragédie qui se déroule dans la région. Comme nous l'avons déjà indiqué au Conseil, cette région ne connaîtra jamais la sécurité tant qu'une paix juste et globale n'aura pas été instaurée et que les causes profondes du problème n'auront pas été traitées. Cela devra se faire conformément à l'initiative historique du Sommet arabe qui s'est tenu à Beyrouth, et qui prévoit des dispositions pour la réalisation de la paix sous tous ses aspects.

M. Levitte (France) : La France s'associe pleinement au discours que prononcera tout à l'heure l'Ambassadeur d'Espagne au nom de l'Union européenne.

La France s'est exprimée publiquement devant le Conseil de sécurité sur l'exceptionnelle gravité de la situation au Proche Orient à l'occasion des deux débats publics tenus dans les 10 derniers jours. Par souci de concision, je ne reprendrai pas dans le détail l'ensemble de ces déclarations. Elles restent malheureusement d'une totale actualité.

Les opérations militaires engagées par l'armée israélienne contre les villes et villages palestiniens en Cisjordanie se poursuivent et s'intensifient en dépit de l'adoption des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité. Comme notre Conseil l'a souligné dans la déclaration à la presse de son Président hier soir, ces opérations militaires sont marquées par de nombreuses violations du droit humanitaire. Elles font de nombreuses victimes civiles, elles menacent la survie de l'Autorité palestinienne. C'est inacceptable. La France appelle les deux parties à mettre en oeuvre maintenant, sans aucun délai, l'ensemble des dispositions des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002). La France rejette toute lecture séquentielle ou conditionnelle de ces résolutions. Israël doit se retirer maintenant des villes et villages palestiniens réoccupés. Il est également essentiel que l'Autorité palestinienne fasse les gestes nécessaires pour assurer la cessation définitive des attaques terroristes.

Trois points paraissent devoir être particulièrement soulignés dans les circonstances dramatiques actuelles. Premier point : les conséquences humanitaires résultant des opérations militaires israéliennes en Cisjordanie sont d'une extrême gravité. Il est inadmissible que les secours médicaux ne puissent parvenir aux blessés et à la population palestinienne. Il est tout aussi inadmissible que les consuls généraux ne puissent avoir accès à leurs ressortissants. Israël doit prendre immédiatement les mesures nécessaires au respect du droit international humanitaire défini par les Conventions de Genève de 1949, en particulier la protection des populations civiles et des ressortissants étrangers. Le droit d'accès consulaire au profit des ressortissants d'États tiers doit être garanti. Enfin, la France, par la voie de ses plus hautes autorités, a exprimé son émotion concernant la situation autour de la Basilique de la Nativité à Bethléem. Tous les lieux de culte, qu'ils soient chrétiens, juifs ou musulmans, doivent être pleinement respectés.

Deuxième point : les actions du Conseil de sécurité doivent être soigneusement définies et coordonnées avec les efforts du « quatuor » sur le terrain.

La France appelle les parties à coopérer pleinement avec tous les membres du « quatuor », et notamment avec le Secrétaire d'État des États-Unis, en vue d'aboutir à un cessez-le-feu conjoint immédiat, et à un retrait immédiat des forces israéliennes des villes palestiniennes réoccupées. Il est essentiel que le cessez-le-feu soit couplé avec la reprise sans délai des négociations sur un règlement politique final du conflit. L'objectif de ce règlement s'inscrit dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité : la coexistence pacifique de deux États indépendants, Israël et la Palestine, au sein de frontières sûres et reconnues.

Ce cessez-le-feu ne sera durable qu'à deux conditions au moins : qu'il soit accompagné de la relance d'un véritable processus politique; qu'il soit garanti par l'engagement continu de la communauté internationale auprès des parties. Nous ne pouvons pas les laisser dans leur face à face meurtrier. Le déploiement d'observateurs, de moniteurs internationaux, chargés d'aider les parties à respecter leurs engagements mutuels, paraît à la France, depuis longtemps, une nécessité dans l'intérêt des Palestiniens et des Israéliens. Cette idée semble aujourd'hui faire son chemin, y compris du côté Israélien, à en juger par les propos que l'Ambassadeur Lancry a tenus devant le Conseil ce matin. C'est dans ce sens qu'il faut notamment travailler.

Troisième point : la situation dans les territoires palestiniens fait monter la tension dans l'ensemble de la région, notamment entre le Liban et Israël. La France est très inquiète de la poursuite des échanges de tirs de part et d'autre de la ligne bleue. La situation menace aujourd'hui de dégénérer. Face au risque d'escalade, la France appelle les parties à démontrer concrètement leur sens des responsabilités. Les parties doivent s'abstenir de toute provocation ou de toute réaction disproportionnée.

Le Conseil de sécurité, dans ses résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002), a tracé la voie à suivre. Les efforts de tous doivent contribuer à leur mise en œuvre effective et sans délai. Il n'y a pas de solution militaire. La paix passe par l'arrêt des affrontements et la reprise des négociations.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : Le 4 avril, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1403 (2002), demandant l'application sans délai de la résolution 1402 (2002). Mais, pendant trois jours, Israël a méconnu la demande du Conseil et de la communauté internationale. Au lieu de se retirer des territoires palestiniens, il a accentué ses actions militaires. Cela a conduit à l'aggravation du conflit

entre Israël et la Palestine. Nous sommes profondément préoccupés, et nous exprimons nos regrets quant à cette situation.

Les autorités israéliennes ont mené des attaques militaires contre des villes palestiniennes et procédé de façon barbare à des perquisitions, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment celles concernant la protection des civils dans les conflits armés. Ces actes ont aussi constitué des violations graves des droits fondamentaux du peuple palestinien, et ont conduit à une grave situation humanitaire.

L'obstination des autorités israéliennes fait obstacle à tous les efforts de la communauté internationale, dont l'ONU, pour arrêter l'escalade de la violence entre Israël et la Palestine, et pour promouvoir la paix au Moyen-Orient. Ces actes ont aussi compliqué la tâche de réaliser l'espoir d'une coexistence pacifique entre Israël et la Palestine. Les attaques militaires des autorités israéliennes contre les Palestiniens, menées au nom de l'anti-terrorisme, ont causé de graves pertes en vies humaines et de biens matériels du côté palestinien. Ces attaques militaires perturbent et sapent aussi les efforts de la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme.

Si l'on veut mettre fin au violent conflit entre Israël et la Palestine, et promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient, la tâche la plus urgente à présent est d'exhorter Israël à mettre en œuvre les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité, de retirer ses troupes immédiatement et sans conditions de toutes les villes palestiniennes, et d'assurer la sécurité et la liberté du Président Arafat.

Notre condamnation des attaques militaires israéliennes, et notre demande explicite pour qu'Israël retire ses troupes ne signifie pas que nous acceptons les attaques suicide. Le meurtre de civils innocents en Israël ne peut que mettre de l'huile sur le feu. Cela ne peut aider la cause juste visant à créer un État palestinien indépendant.

La communauté internationale doit entreprendre des actions concertées en vue d'empêcher la situation au Moyen-Orient de continuer à se détériorer. Nous soutenons tous les efforts internationaux visant à atténuer cette crise. La direction et le Gouvernement chinois ont travaillé activement à atténuer le conflit entre Israël et la Palestine. Nous continuerons à mener des consultations en coopération avec toutes les parties concernées.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : La position de l'Union européenne (UE) sera pleinement exposée par la présidence espagnole plus tard dans ce débat, et le Royaume-Uni soutient fermement la déclaration qui sera faite.

Premièrement, nous sommes très préoccupés par les rapports en provenance du Sud-Liban et de la Ligne Bleue. La montée de la tension à cet endroit doit être inversée. Nous soutenons vigoureusement la condamnation prononcée par l'Union européenne contre les récentes attaques en provenance du territoire libanais, et le Royaume-Uni partage la position de nos partenaires français et irlandais sur cette question.

Deuxièmement, à propos du conflit israélo-palestinien, je dois ajouter à la déclaration de l'Union européenne que le Royaume-Uni considère intolérable la continuation, et en réalité l'escalade de l'action militaire israélienne suite à l'adoption des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002). Cela revient à défier le Conseil de sécurité, ce que nous condamnons. Nous exigeons le retrait immédiat des forces israéliennes des zones relevant de l'Autorité palestinienne. De plus, nous attendons d'Israël qu'il respecte rigoureusement les règles humanitaires, et qu'il empêche les violations des droits de l'homme. Sa négligence concernant les effets des combats sur les civils constitue à première vue une violation des résolutions du Conseil de sécurité sur la protection des civils dans les conflits armés.

Du côté palestinien, quelle qu'en soit la motivation, il y a eu une ambiguïté quant au recours à la violence et à la mesure dans laquelle était permise la perpétration d'actes de terrorisme. La direction palestinienne doit sans ambiguïté s'opposer aux attaques suicide, et prendre des mesures sans équivoque pour faire respecter ces instructions. Israël doit, bien sûr, permettre au Président Arafat de faire son travail dans ce domaine comme dans d'autres.

On a commencé à parler d'un autre projet de résolution. Je recommanderais au Conseil de ne dévaloriser en aucune façon la « monnaie » de ses résolutions. Les actions d'Israël, tandis qu'elles continuent, finissent par constituer une autocondamnation. Nous espérons qu'elles cesseront maintenant, mais si tel n'est pas le cas, les répercussions de cette démarche contreproductive désastreuse seront beaucoup plus convaincantes qu'une

nouvelle version des résolutions 1397 (2002) ou 1402 (2002). Que ces résolutions parlent d'elles-mêmes et que les activités menées dans la région par le Secrétaire d'État Powell et d'autres hauts représentants du « quatuor » prennent la tête du mouvement afin que cet épisode horrible prenne fin. La participation d'une tierce partie est devenue maintenant tout à fait essentielle et – comme l'a dit l'Ambassadeur de France – pourrait s'étendre au contrôle.

Lorsque le Conseil de sécurité déploiera des efforts en vue d'un nouveau projet de résolution, il devra le faire afin d'énoncer, avec clarté et à l'unanimité, la voie politique à suivre afin de sortir de ce bourbier, à défaut de quoi aucun éloignement tangible de la spirale de la violence ne sera une perspective réaliste.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Depuis le 12 mars dernier, le Conseil a adopté trois résolutions. La dernière en date est la résolution 1403 (2002) adoptée à l'unanimité jeudi dernier. Autrement dit, il y a eu trois résolutions en trois semaines, ce qui contraste avec la période antérieure, lorsque 18 mois se sont écoulés sans qu'on n'enregistre aucune convergence vers un résultat reflétant l'aggravation d'une situation qui a finalement conduit à la crise politique et humanitaire profonde à laquelle nous nous heurtons aujourd'hui.

Pour le Conseil de sécurité, la question inscrite à l'ordre du jour d'aujourd'hui a marqué toute son existence, en d'autres termes l'existence de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Nous nous sommes quasiment habitués à devoir mentionner les résolutions les plus connues de façon répétée, et, malheureusement, à les évoquer de nouveau parce qu'elles ne sont pas appliquées. Cependant, le Conseil de sécurité est tenu d'insister, encore une fois, s'il doit honorer ses obligations relatives à la paix et à la sécurité internationales. Il doit le faire à un moment particulièrement délicat, lorsqu'une fusion de différents facteurs doit intervenir si nous voulons oeuvrer de manière cohérente afin de traiter de la violence endémique qui sévit, de son impact alarmant sur la population civile, de la nécessité d'assurer l'accès à l'aide humanitaire, de la reprise d'affrontements ouverts dans la partie nord d'Israël de part et d'autre de ce que l'on appelle la Ligne bleue, et du risque d'une déstabilisation croissante dans de la région.

Au coeur de notre débat d'aujourd'hui se place l'application sans retard et sans conditions préalables des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. La Colombie n'accepte pas et ne conçoit pas que l'on puisse avancer des arguments qui cherchent à justifier la non-application de résolutions de cette instance. La base de nos déclarations est claire. Il s'agit d'une vision politique, contenue dans la résolution 1397 (2002) ainsi que des exigences qui ont pour objectif d'établir des conditions de sécurité, contenues dans les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002). Les deux parties ont des obligations qu'elles doivent honorer de façon immédiate. Le Conseil de sécurité doit tout mettre en oeuvre pour que cela soit le résultat final. Israël, en conséquence, doit retirer ses forces armées immédiatement des villes occupées, y compris Ramallah. De même, et comme conséquence de ce qui vient d'être dit, la Palestine doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour que soit réalisé un cessez-le-feu. Il s'agit de conditions sine qua non en vue de rétablir aussi des conditions de sécurité et de fonder la viabilité d'un processus politique pouvant être appuyé par les parties et par la communauté internationale.

Dans ce contexte, nous devons considérer l'opportunité de mettre officiellement sur pied un certain type de présence internationale qui aidant les parties à assurer l'application de ces résolutions. Cette décision pourrait contribuer à ce que, parallèlement, un niveau suffisant de confiance soit rétabli entre les parties, ce qui permettrait un rapprochement politique significatif.

Le travail du Conseil de sécurité doit faire partie d'un effort international concerté permettant de soutenir les efforts d'autres acteurs pertinents. Après de nombreuses tentatives, nous avons réussi à parvenir à un consensus au sein de cette instance avec l'adoption de décisions récentes. Mais cette unité n'a de sens que s'il y a une articulation coordonnée avec les efforts déployés par d'autres acteurs internationaux pertinents. Nous pensons en particulier au « quatuor » et c'est pour cela qu'il faut permettre à ce mécanisme de fonctionner sur le terrain sans restrictions, comme cela est et a été le souhait de toutes les personnes rassemblées à cette table.

Pour terminer, nous aimerions mentionner la situation humanitaire, aspect qui ne saurait être passé sous silence ni faire l'objet de négociations ou d'exceptions. Indépendamment des conditions propres au conflit, les parties ont pour obligation de faire tout

ce qui est en leur pouvoir afin de respecter l'intégrité physique et morale des civils qui sont touchés par l'environnement dans lequel ils se trouvent. C'est la raison pour laquelle, de même que nous condamnons sans réserve les attaques perpétrées contre la population civile par les auteurs d'attentats-suicide à la bombe, nous demandons également au Gouvernement israélien de se conformer scrupuleusement aux dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 en ce qui concerne les mineurs sans défense, les journalistes, le personnel humanitaire – y compris le personnel du Comité international de la Croix-Rouge – ainsi que le personnel des Nations Unies.

Enfin, nous savons tous que les forces armées israéliennes protègent les citoyens israéliens, mais nous devons également nous demander : qui protège les citoyens palestiniens qui vivent dans les territoires occupés, maintenant que l'Autorité palestinienne est réduite à son expression minimale?

M. Fall (Guinée) : Ma délégation est très heureuse de prendre part à cette séance publique du Conseil de sécurité consacrée à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

La situation qui continue de se développer malheureusement sur le terrain commande que le Conseil reste attentif à cette évolution inquiétante. En dépit de l'adoption consécutive de trois résolutions invitant les parties à renoncer à la violence, la situation ne cesse de se détériorer. Israël poursuit sa politique de réoccupation des zones autonomes palestiniennes, au mépris des dispositions pertinentes de ces résolutions.

Ma délégation déplore l'accroissement du nombre des victimes parmi les populations civiles. Dans ses efforts pour amener les deux parties à renoncer à la violence et à l'occupation, le Conseil a déployé un trésor d'efforts pour la mise en oeuvre effective des résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002), notamment le retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes. Il est pourtant dans l'intérêt de toutes les parties que la mise en oeuvre complète des dernières résolutions du Conseil soit effective.

Israël doit renoncer à l'intensification de sa campagne militaire contre les villes palestiniennes et l'Autorité palestinienne et cesser de défier la communauté internationale en général et le Conseil de sécurité en particulier. L'isolement du Président Arafat et le maintien du siège du quartier général de l'Autorité palestinienne doivent prendre fin.

Ma délégation note qu'après plusieurs tentatives de négociations, les différents envoyés spéciaux n'ont pu obtenir des parties un cessez-le-feu effectif ainsi que le retrait des troupes israéliennes. Il semble désormais nécessaire d'harmoniser les initiatives du « quatuor » afin de convenir d'une stratégie commune d'action susceptible d'aboutir à un règlement de la crise.

Dans cette perspective, ma délégation se félicite de la convocation à Madrid mercredi prochain d'une réunion du « quatuor », avec la participation du Secrétaire général, M. Kofi Annan.

Aujourd'hui, le monde attend avec un grand espoir la tournée que vient d'entamer dans la sous-région le Secrétaire d'État des États-Unis, Colin Powell. En raison de la gravité de la situation et de l'urgence des mesures à prendre pour mettre fin à l'escalade de la violence, ma délégation aurait souhaité que cette visite commence prioritairement auprès des parties concernées. Elle attend néanmoins beaucoup de cette autre initiative des États-Unis.

Les différentes consultations privées du 3 avril et d'aujourd'hui ont montré à l'évidence une divergence de vues entre les parties dans l'interprétation des trois résolutions adoptées récemment, et cela traduit les réalités sur le terrain. Ma délégation encourage notre Conseil à institutionnaliser cette pratique de consultations privées avec les deux représentants, afin de continuer de s'enquérir de l'évolution des positions des parties, et du respect de leurs engagements.

Par ailleurs, nous considérons que la situation le long de la Ligne bleue constitue également une source de grande préoccupation. Toutes les parties doivent absolument s'engager à respecter la Ligne bleue ainsi que les dispositions convenues. Aucune action ne devrait en justifier une autre. Il n'y a aucun doute, le risque d'escalade est réel le long de cette Ligne.

Ma délégation note avec inquiétude que si les initiatives en cours n'aboutissent pas à un cessez-le-feu immédiat et sans condition, et au retrait des troupes israéliennes, la situation humanitaire déjà préoccupante pourrait s'aggraver inexorablement avec, à la clef, plus de victimes civiles.

Cette situation, avouons-le, pourrait aussi conduire à un démantèlement complet de l'Autorité palestinienne, voire à sa destruction pure et simple. Nous sommes quant à nous convaincus que cette politique est contraire à l'aspiration légitime du peuple

palestinien et au droit international. Elle mérite d'être vigoureusement condamnée, car elle aura pour conséquence naturelle la montée du terrorisme et l'émergence de groupes armés incontrôlés, dont les actions seront plus nocives pour la sécurité internationale.

Il est donc urgent que toutes les mesures soient prises pour l'application immédiate des résolutions du Conseil de sécurité, et pour préserver ainsi les chances d'un règlement définitif du conflit israélo-arabe.

À cet égard, et à la lumière des exposés faits ce matin durant les séances privées par les représentants israélien et palestinien, il nous paraît utile de suggérer au Conseil ainsi qu'aux parrains du processus de paix, de tout mettre en oeuvre pour amener les deux parties à faire des déclarations concomitantes reconnaissant clairement l'application sans retard des résolutions du Conseil, notamment la résolution 1402 (2002).

Mme Lee (Singapour) (*parle en anglais*) *:* Le Conseil de sécurité se réunit encore fois, pour la troisième fois en un peu plus d'une semaine, pour examiner la situation dangereuse au Moyen-Orient, surtout dans les territoires occupés. Nous n'allons pas répéter les observations faites lors des récents débats. Toutefois, il convient de répéter que le Conseil de sécurité est déterminé à voir ses résolutions, en particulier les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002), être pleinement mises en oeuvre immédiatement. La résolution 1403 (2002) a été la première résolution sur le Moyen-Orient, depuis très longtemps, qui a été présentée en tant que texte présidentiel et qui a été adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité. Ce message clair lancé par un Conseil uni doit être entendu.

Plusieurs initiatives diplomatiques importantes ont été entreprises pour contribuer à la mise en œuvre de ces résolutions, y compris la décision du Président des États-Unis, M. George Bush, d'envoyer le Secrétaire d'État Powell dans la région, et la décision historique prise par les dirigeants arabes au Sommet de Beyrouth. Toutefois, aucune initiative diplomatique, y compris le débat actuel au Conseil de sécurité, ne peut se substituer à une action réelle sur le terrain, et encore moins à une action entreprise par les parties elles-mêmes.

Toutefois, en dépit des claires exigences du Conseil de sécurité, nous constatons que la situation évolue dans une direction totalement opposée. Non seulement les troupes israéliennes ne se sont pas retirées des villes palestiniennes, y compris Ramallah, mais il y a eu, en fait, une accélération des incursions militaires dans les territoires occupés, qui a entraîné la perte de trop de vies de civils.

On nous a fourni, aujourd'hui même, des renseignements sur la situation humanitaire alarmante dans les territoires occupés. Bien qu'Israël ait parfaitement le droit de se défendre, ses obligations en vertu du droit international sont également claires. Il doit permettre un accès médical immédiat, dans les territoires occupés, aux organisations internationales humanitaires, comme le Comité international de la Croix-Rouge.

Les deux parties ont estimé qu'il était impossible de progresser vers un véritable cessez-le-feu, et la mise en œuvre du plan de sécurité Tenet ou des recommandations de la Commission Mitchell nous paraît plus lointaine que jamais. La violence, y compris les actes de terreur, les provocations, les incitations et les destructions, se sont poursuivis sans relâche.

Avant l'adoption de la résolution 1403 (2002) la semaine dernière, le Secrétaire général a souligné que toutes les parties risquaient de faire de mauvais calculs concernant les conséquences que leurs actions pourraient avoir les uns sur les autres. Cela comprend les événements inquiétants survenus le long de la Ligne bleue. Ces mauvais calculs peuvent entraîner la région vers des dangers toujours plus grands.

Nous sommes prêts à prendre toute autre mesure, d'une même voix, qui pourrait contribuer à faciliter le travail des médiateurs internationaux sur le terrain en vue de mettre fin à la violence et aux attentats-suicide à la bombe, et d'assurer le retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes. Il est désormais temps pour les parties d'entendre la voix de la raison et d'agir conformément à la volonté collective de la communauté internationale, telle qu'elle a été exprimée dans les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002).

Le Président (*parle en russe*) *:* Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

La Russie est vivement préoccupée par ce qui se passe. Les renseignements fournis aujourd'hui au cours des consultations du Conseil par le Secrétaire général adjoint Kieran Prendergast faisaient état de violations

flagrantes des normes du droit international dans les territoires palestiniens occupés, d'un grand nombre de victimes parmi la population civile et du fait qu'Israël a entravé les activités d'organisations humanitaires internationales. Nous n'avons aucune raison de ne pas croire les renseignements fournis par M. Prendergast.

Les lieux saints situés dans les territoires palestiniens sont menacés, notamment la Église de la Nativité à Bethléem qui, depuis plusieurs jours maintenant, est assiégée par les forces israéliennes. Selon les renseignements qui nous parviennent, des coups de feu sont tirés autour de l'église et un incendie s'est déclaré dans des édifices voisins.

Un règlement global dans la région ne pourra être obtenu que par le biais d'un dialogue politique. Il ne saurait y avoir de solution militaire. Nous invitons vivement les dirigeants israéliens et palestiniens à mettre immédiatement en œuvre toutes les dispositions des résolutions 1397 (2002) et, en particulier, les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002); à proclamer d'urgence un cessez-le-feu; à mettre fin immédiatement à l'incursion par les forces israéliennes dans des villes palestiniennes; et d'entamer le retrait de ces forces.

Il est essentiel de mettre fin à la destruction des structures de l'Autorité palestinienne et à l'isolement du Président Arafat, qui est le dirigeant du peuple palestinien. C'est précisément lui qui devrait être le chef de file des efforts palestiniens en vue de normaliser la situation.

De plus en plus, des membres de la communauté internationale – nous en avons été persuadés lors de l'exposé d'aujourd'hui –viennent à la conclusion qu'à moins qu'il y ait une présence internationale dans les territoires palestiniens, il sera impossible de renverser le cours actuel des événements sur le plan militaire. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit être prêt à examiner cette question d'urgence et de la façon la plus sérieuse possible. Laisser les événements se dérouler de façon incontrôlée serait extrêmement dangereux et pourrait saper à long terme les relations israélo-palestiniennes et israélo-arabes.

Un nouveau foyer de tension couve déjà le long de la Ligne bleue. Par conséquent, à ce stade-ci, je souligne une fois de plus qu'il est essentiel de faire en sorte que la résolution 1402 (2002) soit mise en oeuvre. Le Conseil de sécurité est uni sur ce point. Il a demandé aux parties de collaborer pleinement à cette fin avec le « quatuor ». Il persévérera dans ses exigences quant à l'application de ses décisions.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants des Émirats arabes unis, du Liban, de la Mauritanie et de la République de Corée des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Diab (Liban), M. Ould Deddach (Mauritanie), M. Sun Joun-yung (République de Corée) et M. Al-Shamsi (Émirats arabes unis) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

En outre, je voudrais informer le Conseil que le Groupe arabe, en particulier la délégation syrienne, a demandé la tenue de consultations aujourd'hui pour présenter le projet de résolution. Vu que nous devrons de toute manière achever nos travaux avant 19 heures, nous terminerons cette partie officielle de la séance à 18 h 30 et passerons à la salle de consultation pour permettre à la délégation syrienne de présenter le projet de résolution. Notre débat d'aujourd'hui reprendra demain à 10 h 30.

Nous allons maintenant poursuivre notre réunion. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mejdoub (Tunisie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous exprimer, au nom du Groupe arabe, dont nous assurons la présidence au cours de ce mois, nos remerciements et notre gratitude pour avoir réagi sans délai en convoquant cette réunion d'urgence; elle se tient dans des circonstances tragiques qui suscitent en nous des sentiments de tristesse, de deuil et de condamnation face à la dégradation continue de la situation dans les territoires palestiniens et à l'insistance du Gouvernement israélien à parier sur la logique de

guerre et des armes au lieu de miser sur la logique de paix et de dialogue, sur la base des résolutions des Nations Unies, qui constitue le fondement du processus de paix.

Nous sommes consternés par le mépris total du gouvernement Sharon pour les résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment celles adoptées récemment par le Conseil de sécurité. Nous sommes consternés par le recours persistant de la machine militaire israélienne à la force brutale dans les territoires palestiniens occupés, avec une imprudence et un mépris flagrants pour la volonté de la communauté internationale, et en fait un mépris réel à l'égard de la série d'appels lancés par les parties éprises de paix.

Nous avons exprimé notre profonde satisfaction à la suite des progrès faits par la communauté internationale s'agissant de faire face à la situation qui se dégrade dans les territoires palestiniens occupés. Ces progrès ont pris la forme de l'adoption par le Conseil des résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002), qui appellent à la création d'un État palestinien à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues et au retrait immédiat d'Israël des territoires palestiniens. Nous avons également salué l'appel du Président des États-Unis, M. George Bush, au retrait des forces israéliennes des villes palestiniennes qui ont été réoccupées, à l'arrêt de toutes les activités de création de colonies de peuplement et au retrait des territoires palestiniens, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil. Nous avons également salué la nouvelle de la mission de paix du Secrétaire d'État américain Powell dans la région, qui suscite en nous de grands espoirs.

Mais la puissance occupante, Israël, défiant ouvertement les appels lancés, persiste avec un entêtement acharné, dans sa guerre féroce et totale contre les villes, villages et camps de réfugiés palestiniens, se permettant de tuer d'innombrables citoyens palestiniens désarmés, en violation flagrante des normes du droit international et du droit humanitaire, essayant d'imposer de nouveau à la communauté internationale une situation de fait accompli, de telle manière qu'Israël puisse renoncer à ses obligations au titre des résolutions pertinentes des Nations Unies. L'Ambassadeur du Royaume-Uni, Sir Jeremy Greenstock, a indiqué que ce que fait Israël constitue une autocondamnation et que le Conseil doit donc souligner et affirmer officiellement cette condamnation.

Ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est la crédibilité du Conseil, chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En ces circonstances extrêmement tragiques, nous ne pouvons rester passifs face à la conduite insupportable d'Israël, comme si nous déclarions la communauté internationale incapable de forcer Israël à respecter la volonté du Conseil et à appliquer ses résolutions, et à mettre fin à cette dangereuse spirale, qui constitue une claire menace à la paix et à la sécurité internationales.

La Tunisie réaffirme sa pleine solidarité avec le peuple palestinien frère et son appui à ses dirigeants légitimes, avec à leur tête le Président Arafat, en vue du rétablissement des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, et surtout la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem pour capitale.

Tout en demandant l'application immédiate des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la plus récente d'entre elles – la résolution 1403 (2002) – et le retrait immédiat des forces israéliennes des territoires palestiniens, nous insistons sur la nécessité de mobiliser tous les efforts de la communauté internationale, notamment des acteurs internationaux, tels que le « quatuor », en vue d'assurer une protection internationale urgente au peuple palestinien et d'empêcher une nouvelle dégradation de la situation.

Nous devons également insister sur la nécessité de prendre des mesures immédiates et effectives pour faire cesser le siège imposé au grand combattant et dirigeant de la marche du peuple palestinien, le Président Arafat. Tous les obstacles aux infrastructures de l'Autorité palestinienne doivent être levés en vue de préparer le terrain à la reprise du processus de paix et des irremplaçables négociations israélo-palestiniennes, notamment après le Sommet arabe de Beyrouth, qui a clairement montré que la paix est l'option stratégique choisie par tous les États arabes.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Par pure coïncidence, je regardais hier un documentaire sur la résistance à l'occupation dans les villes d'Europe au cours de la Seconde Guerre mondiale. J'ai vu des

résistants, qu'Israël ose appeler aujourd'hui des terroristes. J'ai vu la résistance armée du peuple contre l'occupation des villes de Varsovie et d'Arnhem, aux Pays-Bas, et d'autres villes et villages de Russie, d'Ukraine, de Pologne, de Norvège, de France et d'ailleurs. J'ai été profondément attristé, vraiment, de voir cette tentative d'invertir la vérité, d'utiliser de faux critères, des mensonges éhontés et d'autres mesures visant à contourner le droit international et à marginaliser le rôle de la volonté internationale incarnée dans les résolutions du Conseil de sécurité.

Nous voyons tous à la télévision continuer l'assaut barbare contre les civils palestiniens, leurs villes et leurs villages. Nous voyons tous le peuple palestinien essayer de résister aux forces d'occupation. Nous voulons croire que l'issue en sera ce que nous avons vu tout au long de l'histoire humaine : la défaite des forces d'occupation et la victoire du droit à l'autodétermination. Toutefois, la question demeure : combien de temps le monde laissera-t-il tomber les victimes, détruire les villes et villages et attaquer leurs habitants?

Israël poursuit ses opérations militaires d'agression contre le peuple palestinien, son infrastructure, ses églises, mosquées, maisons, écoles et hôpitaux. Israël continue de refuser d'appliquer les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil. Le Gouvernement israélien continue de prétendre qu'il tend la main à la paix. Mais sa main, il la porte sur des civils pour les tuer. Il essaie d'imposer l'hégémonie et recourt à la force armée aveugle, abandonnant blessés et morts dans la rue, empêchant les soins médicaux de leur parvenir, empêchant même l'enterrement des morts. Ce faisant, il renforce la haine et incite à l'extrémisme. Israël essaie de tromper le monde, en faisant semblant de brandir le flambeau de la démocratie et de la culture de la paix. De fait, il pratique une politique illégale d'agression inhumaine.

Hier le Conseil a lu une déclaration à la presse, où il déclare sa vive préoccupation face à la non-application par Israël de ses résolutions. Le Conseil y souligne le caractère inacceptable de la poursuite de la violence par la puissance contrôlant les événements sur le terrain. Nous avons été profondément indignés une fois de plus de l'incapacité du Conseil de garder une position ferme et résolue contre cette violation israélienne des résolutions du Conseil; au point où le Conseil est incapable d'appeler la puissance occupante, Israël, par son nom et se contente de la désigner dans toutes ses précédentes résolutions par l'expression puissance occupante. Aujourd'hui, nous voyons le Conseil évoquer timidement et en chuchotant la violence de la puissance maîtresse. Il faut que le Conseil, aujourd'hui, se montre résolu, assume ses responsabilités conformément à la Charte des Nations Unies et ne laisse pas la loi de la jungle l'emporter sur le droit international.

Malgré les efforts bilatéraux de plusieurs parties de la communauté internationale et des acteurs influents de la scène internationale, le Conseil de sécurité est tenu de mettre fin à l'agression, en recourant aux mécanismes dont il dispose. Il est tenu d'ordonner le retrait immédiat des territoires palestiniens et d'envoyer une force internationale d'observation pour garantir la protection du peuple palestinien et veiller à ce qu'Israël n'agresse plus jamais les territoires palestiniens.

Jusqu'ici, Israël a rejeté la proposition d'envoi d'une force internationale d'observation dans les territoires palestiniens. De notre côté, nous sommes bien conscients des raisons qui motivent cette attitude d'intransigeance. Israël estime en effet que l'arrivée d'une telle force signifierait une adhésion stricte au plan Tenet et aux recommandations Mitchell, qui contredisent sa politique d'expansion, de glorification de l'occupation et de rétention des terres pour les colons aux dépens de l'avenir des Palestiniens et au mépris du droit international.

Les pratiques du Gouvernement israélien ne font qu'attiser le conflit et la haine. Elles menacent l'avenir de la coexistence et de la coopération dans cette région. Mon pays est au cœur même de cette région et nous espérons donc que le Conseil de sécurité comprendra le rôle qui lui revient et qu'il s'en acquittera avec l'efficacité qu'on attend de lui. Nous espérons donc que le Conseil exigera le retrait immédiat d'Israël pour que la situation puisse être maîtrisée et qu'il soit mis fin à tous les affrontements permettant ainsi le calme et l'arrivée d'observateurs internationaux en nombre suffisant pour que la situation puisse être stabilisée, ce qui permettra d'appliquer les ententes et recommandations dont nous avons parlé. Cela doit être suivi par un retour à la table de négociation afin que l'on parvienne à un règlement sur la base du droit international et des résolutions, des accords et des ententes que nous connaissons tous.

Un mot, pour finir. Nous y insistons et nous demandons au Conseil et à ses membres de le comprendre, convaincus qu'ils seront d'accord avec nous sur ces points, à savoir :

D'abord, toute tentative de compromettre l'intégrité physique du Président Arafat, Président légitime du peuple palestinien, se brisera sur le roc de la détermination palestinienne de maintenir sa direction nationale et sur le soutien du monde entier à cette direction. Deuxièmement, les actes du Gouvernement israélien entraîneront hélas une augmentation du nombre des victimes innocentes tant chez les Palestiniens que chez les Israéliens.

Nous espérons que le Conseil de sécurité assumera avec succès ses responsabilités face à l'attitude de défi et à l'agression d'Israël.

Le Président (*parle en russe*) *:* L'orateur suivant inscrit sur ma liste est la représentante de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Ndhlovu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) *:* Monsieur le Président, ma délégation se félicite de vous voir présider cette séance d'urgence du Conseil de sécurité, qui a été convoquée à la suite du refus d'Israël de mettre en oeuvre les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité. Nous notons avec une très grande préoccupation que le Gouvernement israélien utilise le laps de temps entre l'adoption de la résolution 1403 (2002) et la visite du Secrétaire d'État Powell dans la région pour intensifier ses opérations militaires contre l'Autorité palestinienne et les personnes vivant dans le territoire occupé, y compris Jérusalem.

Le Mouvement des pays non alignés est convaincu que la tentative d'Israël d'isoler et d'humilier le Président Arafat constitue une grave erreur. Que cela plaise ou non au Premier Ministre Sharon, le Président Arafat a été élu démocratiquement par le peuple palestinien, et il en reste le dirigeant. En outre, comme le Secrétaire général l'a indiqué lors de la déclaration qu'il a faite au Conseil le 4 avril 2002, le droit de légitime défense ne donne pas tous les droits.

L'adoption en trois semaines de trois résolutions du Conseil de sécurité – fait sans précédent – montre que la communauté internationale ne pardonnera pas la poursuite de l'agression militaire massive d'Israël contre les villes et les villages palestiniens.

Israël n'a aucune juridiction sur les représentants diplomatiques, les travailleurs humanitaires et les journalistes, et n'a pas le droit de leur refuser l'accès aux villes et aux villages palestiniens. Nous ne pouvons pas accepter que le Gouvernement israélien dicte aux représentants de la communauté internationale accrédités auprès de la Palestine ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas faire. Le Chargé d'affaires de l'Afrique du Sud en Palestine fait partie de ceux qui se sont vu interdire l'accès à Ramallah par les Forces de défense israéliennes, qui ont déclaré cette ville une zone militaire fermée.

Les opérations militaires d'Israël dans les villes et les villages palestiniens ont engendré une véritable catastrophe sur le plan humanitaire et en matière des droits de l'homme dans l'ensemble du territoire occupé, y compris Jérusalem. Selon les propres estimations du Gouvernement israélien, des centaines de civils palestiniens ont été tués et un bien plus grand nombre, blessés. Nous notons avec une très vive préoccupation que les Forces de défense israéliennes continuent de refuser à la Croix-Rouge, au Croissant Rouge et à d'autres travailleurs médicaux et humanitaires l'accès aux civils morts ou blessés.

Nous tenons à rappeler au Conseil de sécurité que trois lignes de conduite ont été proposés par le Mouvement des pays non alignés et qu'il ne les a pas encore adoptées. La première consiste pour le Conseil à envisager le déploiement immédiat d'un mécanisme de contrôle multinational crédible ou d'une force de maintien de la paix pour veiller à ce que les parties respectent le cessez-le-feu et tout autre accord que les parties concluraient. Deuxièmement, le Conseil pourrait envisager d'envoyer immédiatement une mission en Israël et en Palestine afin de voir directement ce qui se passe sur le terrain. Troisièmement, le Conseil de sécurité pourrait également examiner l'éventualité de rencontrer le Premier Ministre Sharon et le Président Arafat afin d'obtenir des informations de première main concernant la situation sur le terrain.

Le Mouvement des pays non alignés exige à nouveau qu'Israël applique immédiatement les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité, respecte les droits de l'homme et le droit international humanitaire et autorise les travailleurs humanitaires et médicaux, les journalistes et les représentants diplomatiques internationaux à accéder librement aux villes et aux villages

palestiniens. Nous demandons à Israël de retirer immédiatement ses forces et de reconnaître qu'il faut trouver une solution politique plutôt que militaire à la crise provoquée au Moyen-Orient par l'occupation continue par Israël des terres palestiniennes.

Le Président (*parle en russe*) *:* L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Koweït. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abulhasan (Koweït) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, pour les efforts que vous déployez face à la situation qui ne cesse de se dégrader très gravement dans les territoires palestiniens occupés. La situation ne cesse de s'aggraver parce que le Gouvernement israélien continue de défier et de violer les résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que tous les principes du droit international. Israël manifeste ainsi son désir de guerre et sa soif de sang. Il vit dans l'illusion que la force brutale est le seul moyen de parvenir à la paix et à la sécurité pour Israël.

Le Koweït demande au Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies afin de faire pression sur Israël pour que ce dernier mette fin au génocide et aux massacres sauvages du peuple palestinien. Le Koweït a suivi très attentivement la position de la communauté internationale depuis le début de cette crise. Nous n'avons entendu aucun argument valide qui contredise l'opinion des pays arabes concernant la cause fondamentale de cette lutte tragique et de cette crise dont nous sommes les témoins. Cette cause est bien connue : c'est la perpétuation de l'occupation israélienne des territoires arabes occupés. En outre, Israël persiste dans ses actes de génocide et d'oppression et refuse de mettre en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002).

La présente séance est conforme au rôle et à la responsabilité que la Charte confie au Conseil de sécurité. Nous sommes en désaccord avec ceux qui prétendent que de telles séances sont inutiles. Nous pensons en fait qu'elles s'inscrivent au cœur des responsabilités confiées au Conseil de sécurité relativement à la paix et à la sécurité internationales, quand celles-ci sont menacées. Les reportages médiatiques indiquent que la situation est aujourd'hui extrêmement grave. Ils illustrent les assassinats délibérés de Palestiniens sans défense et la destruction de leur infrastructure.

Le Koweït est attaché aux principes humanitaires sur les plans national et international. Par le biais d'une déclaration de son Conseil des Ministres, le 7 avril, il a demandé à la communauté internationale d'intervenir sans délai pour mettre un terme au génocide perpétré par les forces israéliennes contre le peuple palestinien. Le Koweït a aussi demandé que le siège imposé aux dirigeants légitimes des Palestiniens soit levé et que les forces israéliennes se retirent de tous les territoires arabes occupés.

Dans la déclaration à la presse publiée hier par son Président, le Conseil s'est déclaré troublé par la politique des forces d'occupation, qui continuent de défier les résolutions du Conseil de sécurité. Par conséquent, nous demandons au Conseil d'énoncer cette position dans une nouvelle résolution qui demanderait à Israël de respecter les règles du droit international, qui proposerait le déploiement d'une force internationale d'observation en vue de rétablir la stabilité dans la région, qui garantirait la mise en oeuvre par Israël de toutes les résolutions pertinentes, et qui aiderait les parties à appliquer les accords auxquels ils ont souscrit.

Le Koweït voudrait féliciter les États-Unis pour leur initiative, par laquelle ils ont demandé à Israël de se retirer et de cesser ses activités militaires dans les territoires palestiniens. Il faudrait souligner que le Gouvernement américain, qui est l'un des cogarants du processus de paix au Moyen-Orient, doit exercer des pressions sur Israël afin de garantir que les intérêts vitaux des États-Unis dans ses rapports avec les pays arabes soient préservés. Les États-Unis peuvent jouer ce rôle parce qu'ils sont aussi un membre du Conseil de sécurité; ce qui présuppose des responsabilités légales accrues s'agissant du respect du droit international. C'est parce que les États-Unis sont conscients de la volonté et de la détermination exprimées par la communauté internationale et le Conseil qu'ils sont en position d'exercer des pressions sur Israël.

Enfin, nous voudrions remercier le « quatuor » international – la Fédération de Russie, l'Union européenne, les États-Unis et l'Organisation des Nations Unies – pour ses efforts visant à obliger le Gouvernement israélien à respecter les exigences de la

communauté internationale. Je voudrais aussi rendre hommage au Secrétaire général, qui a pris une position très courageuse par sa déclaration faite devant le Conseil avant l'adoption de la résolution 1403 (2002). En effet, le Secrétaire général a rappelé au Gouvernement israélien que la légitime défense ne signifie pas lui donner carte blanche pour verser le sang et occuper un territoire d'une manière incompatible avec les principes du droit international. Nous nous félicitons également de la déclaration faite aujourd'hui par le Secrétaire général.

Le Koweït considère que le Conseil de sécurité, de par son mandat, donne effet à la volonté de la communauté internationale. C'est pourquoi nous demandons au Conseil de mettre un terme à cette crise aussi rapidement que possible en recourant aux instruments et aux pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la Charte.

Le Président (*parle en russe*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Qatar. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom du Qatar, Président du neuvième Sommet islamique, vous exprimer mes chaleureux remerciements pour l'intérêt que vous avez montré et pour avoir répondu si rapidement à l'appel lancé pour à tenir cette séance urgente afin d'examiner l'agression sans précédent qui est perpétrée contre les Palestiniens dans les territoires occupés.

Le Conseil aurait dû se réunir de nouveau pour évaluer ce qui a été réalisé dans le cadre des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) récemment adoptées. Mais, bien au contraire, il se réunit aujourd'hui pour demander réparation à la lumière des résolutions adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité et que nous voulons voir Israël respecter. Il est fort regrettable que les résolutions de cet organe légitime continuent d'être prises en otage. Il est inconcevable que les résolutions importantes et décisives qui ont été adoptées par le Conseil de sécurité – organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales – ne soient pas appliquées. Mais c'est la règle quand le Conseil traite de la question de Palestine : jusqu'à ce jour, Israël a continué de défier et de bafouer toutes les résolutions.

Les pratiques des forces d'occupation – en particulier à Naplouse et à Jénine – sont l'exemple même du terrorisme d'État. Cette barbarie s'est déchaînée à un moment où nous pensions que la situation allait s'améliorer. L'escalade s'est poursuivie, et tous les membres du Conseil connaissent la nature des crimes commis. Je ne mentionnerai que la mort, hier et aujourd'hui, d'une centaine de martyrs palestiniens dans les camps de réfugiés. Les villes palestiniennes sont jonchées de morts et de blessés. Les forces d'occupation ont même interdit aux ambulances de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'atteindre les victimes, ce qui représente une violation grave de toutes les règles du droit international humanitaire, y compris la quatrième Convention de Genève.

Ce qui est des plus étranges, c'est que certains persistent à essayer d'établir un lien entre l'escalade la plus récente d'Israël et ce qu'ils appellent les « opérations-suicide ». Je m'interroge sur la validité de ce lien. Depuis l'adoption de la résolution 1403 (2002), l'escalade se poursuit unilatéralement et on ne peut plus blâmer les deux parties simultanément. Il faut condamner les forces d'occupation, qui continuent de faire fi des dernières résolutions en date du Conseil.

Au nom de la délégation de mon pays, je répète que le Conseil a la responsabilité de dissuader Israël de son agression envers le peuple palestinien, qui ne connaît plus aucune borne. Il s'agit d'une responsabilité éthique, morale et juridique de mettre fin aux massacres commis par les forces israéliennes d'occupation contre les civils palestiniens sans défense. Le Conseil doit adopter des mesures énergiques afin d'appliquer sur le champ ses résolutions pertinentes. Ce faisant, le Conseil préservera sa crédibilité et comblera les attentes de la communauté internationale concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en russe*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de Bahreïn. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Buallay (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Ma délégation est très satisfaite de voir votre pays présider le Conseil de sécurité au cours de ce mois-ci, notamment quand celui qui remplit cette fonction est une personne de votre envergure, dotée de vos compétences et de votre longue expérience. Nous souhaiterions également exprimer notre satisfaction de

l'activité de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Ole Peter Kolby, Représentant permanent de la Norvège, pour la manière efficace dont il a présidé aux travaux du Conseil, le mois dernier.

Depuis que le Gouvernement israélien actuel est entré en fonctions, il semblerait qu'il ait appliqué un programme mûrement pesé et précis, visant à éliminer l'Autorité palestinienne et à occuper ce qui reste des territoires qui sont sous son contrôle, tout en le niant constamment. Cependant, nombre de preuves attestent clairement le contraire : de nombreuses nouvelles colonies ont été construites, nécessitant la confiscation de terres dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. En outre, le chef du Gouvernement israélien a indiqué dernièrement qu'Israël avait besoin d'un million d'immigrants juifs de plus. Bien sûr, pour ce faire, il faudra construire de nouvelles colonies.

Les territoires palestiniens deviennent plus exigus, en raison des implantations israéliennes, au fil des gouvernements israéliens successifs, d'autant que le mot d'ordre du gouvernement actuel est le pouvoir et la répression, surpassant les gouvernements précédents en matière de confiscation de terres palestiniennes afin de réprimer et d'humilier le peuple palestinien, en érigeant de nombreux barrages routiers, en fermant les routes et en coupant l'eau et l'électricité. Par exemple, un Palestinien a déclaré à un journaliste de la télévision, lors du mois du Ramadan, consacré au jeûne musulman, qu'il commençait à rentrer chez lui pour la rupture du jeûne à 16h30, mais n'arrivait qu'à 22h30, cinq heures après la fin du jeûne, en raison des barrages routiers érigés par l'armée israélienne.

Pour que le Gouvernement israélien commence à exécuter son programme d'usurpation et de destruction, il lui fallait susciter une crise. Son chef a visité la Mosquée Al-Aqsa, engendrant des protestations qui ont été à l'origine de la deuxième Intifada, avec toutes les conséquences destructives qui en ont découlé et qui ont atteint un point sans précédent depuis le début de la cause palestinienne, en 1948.

L'utilisation excessive par Israël de la force militaire et l'emploi d'un grand nombre de chars évoquent des scènes des deux guerres mondiales. Nous avons vu des chars écraser des voitures et empêcher les ambulances d'avoir accès aux blessés, transformant les villes et villages palestiniens en champs de bataille. Tout cela ne fait que prouver que l'objectif du Gouvernement israélien actuel est de réaliser ses visées expansionnistes par la force.

Nous souhaiterions présenter les choses telles qu'elles sont réellement. Après le 11 septembre, le Gouvernement israélien a délibérément créé une certaine confusion et un malentendu, en ce concerne le concept du terrorisme. Tout le monde condamne le terrorisme et les actes de terrorisme, mais tout le monde condamne également l'occupation et demande qu'elle cesse. Les territoires palestiniens et une partie des territoires syrien et libanais sont sous occupation. La résistance à l'occupation israélienne est reconnue, au plan international, pour légitime. Les tentatives des autorités israéliennes visant à brouiller les cartes et à estomper la différence entre résistance à l'occupation et lutte contre le terrorisme sont vouées à l'échec. Les choses sont claires, excepté dans l'esprit des responsables israéliens, qui font montre d'inflexibilité et d'intransigeance.

La résolution 1397 (2002) énonce clairement qu'il y aura deux États, israélien et palestinien, vivant côte à côte. Avant l'entrée en fonctions du Gouvernement israélien actuel, l'État palestinien avait toutes les qualités essentielles d'un État, pour ce qui est de l'infrastructure et des institutions démocratiques. Puis, soudain, Israël s'est mis à détruire l'infrastructure de cet État et a imposé un siège à son Président élu, comme si Israël disait au Conseil de sécurité et aux dirigeants du monde qu'ils avaient le droit de penser ou de rêver comme bon leur semblait, mais que le Gouvernement israélien nous mettrait devant un fait accompli sur le terrain, qui n'avantagerait pas deux États, mais un seul, Israël.

Ayant unifié la capitale de Jérusalem par la force pour son propre avantage, Israël veut unifier l'ensemble du territoire par la force, encore pour son propre avantage. Il ne voit aucune difficulté à faire des Palestiniens des réfugiés dans leur propre pays, et n'a aucune objection à ce qu'ils quittent Israël pour aller vivre dans les pays arabes limitrophes, comme le préconisent certains extrémistes israéliens.

Tout cela montre clairement que le monde s'oriente dans une direction et qu'Israël va dans la direction opposée. Qu'en est-il des nombreuses initiatives pacifiques dont la dernière en date est celle de S. E. le Prince héritier Abdallah d'Arabie saoudite, initiative qui a été adoptée par tous les pays arabes? Elles reposent toutes sur le principe « terre contre

paix ». Ce qui est regrettable, c'est qu'Israël n'y prête aucune attention, accusant les Palestiniens et les Arabes de vouloir jeter Israël à la mer et par conséquent de ne pas vouloir reconnaître l'État israélien.

Les Arabes offrent maintenant une paix juste reposant sur le concept de deux États, comme cela a été énoncé dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité. Cependant, Israël – ou du moins son gouvernement actuel et le chef de ce gouvernement en particulier – n'a fait preuve d'aucune intention de saisir la main qui lui a été tendue depuis que l'effort de paix a débuté sérieusement. Sharon cherche tout simplement à la fois à garder les terres et à obtenir la paix en ayant recours à la force.

Il est très rare dans l'histoire du Conseil de sécurité d'adopter deux résolutions sur la même question dans un laps de temps aussi court, comme cela a été le cas pour les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002). Toutefois, nous n'avons pas encore vu Israël mettre en oeuvre ces résolutions. Nous estimons que le Conseil de sécurité est l'organe qui permet le mieux de maintenir la paix et la sécurité internationales, mais lorsque le Conseil adopte deux résolutions coup sur coup dans lesquelles il demande à un Membre de l'ONU, à savoir Israël, de respecter sa volonté, et lorsque ce Membre ne fait aucun cas de ces résolutions, nous estimons que le Conseil a le devoir de faire appliquer ces résolutions en prenant des mesures concrètes, comme cela a été fait pour un grand nombre d'autres foyers de tension à travers le monde. Le Conseil doit, pour le moins, envoyer une force d'observation internationale qui s'interposerait entre les Palestiniens et les Israéliens, et c'est là une mesure similaire à celles qui ont été prises par le Conseil dans d'autres régions du monde en proie à des conflits. Nous pensons qu'il est grand temps que le Conseil prenne ces mesures concrètes afin de traiter du problème du Moyen-Orient.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de Bahreïn des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je donne la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en anglais*) : Il y a un moment, nous avons écouté la déclaration du représentant d'Israël. C'était en fait une déclaration absurde et malencontreuse. Pour l'essentiel cette déclaration constituait une attaque contre le Président Yasser Arafat et renfermait des allégations bêtes, stupides et sans fondement auxquelles il est impossible de prêter foi.

Je dois dire très clairement que le peuple palestinien n'apprécie guère ces attaques contre son Président et les rejette sans réserve, non seulement parce que cette position israélienne fait ressortir l'arrogance et l'attitude de condescendance à laquelle Israël nous a habitués, non seulement parce que la direction palestinienne est l'affaire des Palestiniens, et non seulement parce qu'il s'agit d'une attaque contre notre Président démocratiquement élu qui est aussi le symbole de la lutte nationale palestinienne – un homme qui, en fait, a grandement contribué à la cause de la paix et qui subit à présent une attaque qui est le fait d'un homme qui, pour l'essentiel, est associé aux massacres de Sabra et Chatila. Nous ne rejetons pas ces déclarations uniquement à cause de tout cela, mais aussi parce que la réalité est qu'une attaque contre le Président Arafat est en fait une attaque contre toute perspective sérieuse de parvenir à un règlement politique. M. Sharon veut se défaire du Président Arafat précisément parce qu'il ne veut pas d'un règlement politique, et non pas le contraire. N'importe qui peut s'en rendre compte très facilement..

Nous avons écouté le représentant d'Israël parler de documents, de services de renseignements, d'armes, de signatures, de traitements et d'Al-Aqsa – il s'agissait d'une histoire à la James Bond qui ne convenait absolument pas à cette instance. Très brièvement, je voudrais indiquer que, du moins d'après ce que j'ai vu à la télévision, on n'a trouvé aucune grenade à tube; aucune katyusha; et certainement pas d'obusiers. Ce qui prouve en fait que les Israéliens mentent depuis toujours au sujet de la contrebande d'armes par les Palestiniens. Les jeunes palestiniens de Naplouse et de Jénine n'ont que leur chair à donner, et les seules armes dont ils disposent sont leurs fusils. C'est la seule chose que la télévision ait montré. Ceci dit, si quelqu'un peut croire à l'idée d'une usine d'armements lourds qui aurait coûté 100 000 dollars, je crois franchement que chacun de nous pourrait peut-être devenir riche en se lançant dans cette industrie.

J'en viens maintenant à la déclaration importante du Premier Ministre Sharon à laquelle le représentant d'Israël a fait référence. Je voudrais, si je peux, donner lecture de quelques citations, telles qu'elles ont été publiées par l'Agence Reuters :

« Ces missions n'ont pas encore été menées à terme et l'armée va continuer à opérer aussi rapidement que possible tant que la mission n'aura pas été menée à terme, tant qu'on n'aura pas démantelé l'infrastructure terroriste d'Arafat et tant qu'on n'aura pas appréhendé les assassins qui se terrent dans différents endroits, y compris la Basilique de la Nativité à Bethléem. »

Voilà le début de cette déclaration supplémentaire et insensée qui vous permet de voir à quel point elle est positive et importante.

« Une fois que l'armée aura terminé sa mission, elle se retirera sur l'ordre du Gouvernement dans des zones de sécurité définies. »

Je dis bien « des zones de sécurité définies ». C'est là, bien sûr, une notion nouvelle que M. Sharon se déclare prêt à mettre en oeuvre. M. Sharon a ensuite dit qu'il avait promis à M. Bush que :

« Nous n'épargnons aucun effort pour accélérer nos mouvements militaires et retirer nos forces des endroits où nos opérations ont pris fin. »

Je dis bien « là où nos opérations ont pris fin ». C'est donc un processus de négociations tout à fait nouveau qui va être entamé pour le retrait des forces israéliennes des villes et des villages palestiniens. Le Premier Ministre poursuit en disant :

« Les bandes d'assassins ont un dirigeant et un objectif. Leur objectif est de nous chasser d'ici, de nous expulser de partout, du foyer d'Elon Moreh ou du supermarché de Jérusalem. »

Je me demande s'il est possible d'inciter davantage à la haine ou d'appeler à la haine avec plus de force que ne le fait cette déclaration.

Elon Moreh, à propos, est une colonie. Manifestement, ce monsieur ne croit en aucune sorte de règlement politique, en tout pas en une solution qui impliquerait de mettre fin à l'occupation israélienne et de créer un État palestinien.

À propos de l'initiative saoudienne, le Premier Ministre déclare :

« Malgré les demandes extrémistes contenues dans les décisions du Sommet arabe de Beyrouth, je me félicite du fait qu'un dirigeant arabe aussi important que le Prince Abdallah d'Arabie Saoudite ait pour la première fois reconnu le droit d'Israël à vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues ».

C'est un mensonge, comme d'habitude, et une tentative d'exploiter les choses à son avantage, tout en maintenant une position de base de rejet. À ma connaissance, le Prince Abdallah n'a pas encore reconnu le droit d'Israël à vivre à l'intérieur de frontière sûres et reconnues. Ce que lui personnellement et le Sommet ont exprimé, c'est qu'ils étaient sincèrement disposés à le faire et à établir des relations normales avec Israël, à condition qu'Israël accepte un retrait complet des territoires qu'il a occupés en 1967. Cela ne pourrait certainement pas être défini comme étant une demande extrémiste.

Le Premier Ministre parle encore de ce qu'il fera lorsque le Secrétaire d'État M. Powell arrivera, et de son intention de promouvoir « l'initiative que je présente ici aujourd'hui en vue d'une réunion de dirigeants régionaux qui relancera les étapes d'un dialogue en vue d'un accord-cadre pour l'établissement de la paix au Moyen-Orient » : Une autre trouvaille. Les Palestiniens ne sont pas une partie, à présent; ils sont en fait un problème, puisqu'Arafat est un homme avec lequel on ne peut pas traiter. Donc, maintenant nous devons traiter directement avec les dirigeants arabes : une autre tentative de jouer à des petits jeux, sans acceptation aucune de la nécessité de « concessions » du côté israélien. Voilà la déclaration positive et importante à laquelle s'est référé le représentant israélien aujourd'hui.

Enfin, évidemment, j'ai bien noté la mention de d'un projet de résolution, et le commentaire sur le bien fondé de ce texte. Je vois parfaitement la logique de ces propos. Néanmoins, l'objectif essentiel du projet de résolution que le Conseil examinera est de trouver une solution à la crise humanitaire déplorable qui existe sur le terrain, et de traiter de la nécessité pour le Conseil d'y remédier, outre au moins un début d'acceptation de l'idée d'une présence internationale dont, je pense, de nombreux membres du Conseil ont dit qu'elle serait très utile. Et entre temps, bien sûr, il n'y a pas moyen d'ignorer le fait que les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité n'ont pas été mises en œuvre.

De nombreux orateurs ont fait des propositions très importantes par le passé. Le représentant de Maurice, par exemple, a fait aujourd'hui une importante proposition. Le représentant de l'Afrique du

Sud a aussi répété d'importantes propositions. Nous espérons que le Conseil sera en mesure d'examiner ces propositions.

Le Président (*parle en russe*) : Le représentant d'Israël a demandé la parole, et je la lui donne.

M. Jacob (Israël) (*parle en anglais*) : Je regrette le ton et le contenu de la déclaration qui vient d'être faite par l'Observateur de la Palestine. Compte tenu de ce que la déclaration était bien préparée, je regrette en particulier l'usage de termes comme « idiot » et « stupide ». Je pense que nous devrions mener les débats de cet important organe comme dans un parlement. Les termes employés ne conviennent pas dans un parlement.

Ma délégation se réserve le droit de faire une intervention complémentaire demain, en réponse à certaines des allégations émises par l'Observateur de la Palestine.

Le Président (*parle en russe*) : Je propose de suspendre la séance maintenant.

La séance est levée à 18 h 50.